



**ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 6 SEPTEMBRE 2022 – 19 h**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
SEPTEMBER 6, 2022 – 7:00 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022 ET CELUI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2022 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD AUGUST 9, 2022 AND THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD AUGUST 31, 2022**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 9 juillet 2022 au 3 août 2022 au montant de 1 641 397,75\$ / List of accounts paid from July 9 to August 3 2022 in the amount of \$1,641,397.75
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Juillet 2022 / July 2022 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 11 juillet 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the July 11, 2022 minutes of the Finance Advisory and Budget Monitoring Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203
 - d) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable des 8 juin et 6 juillet 2022 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the June 8 and July 6, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meetings and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - 6.3) **AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**
 - a) Paiement des dépenses pour divers travaux d'entretien aux usines du centre-village à même l'excédent non affecté / Payment of expenses for various maintenance work at the centre-village plants from the non affected operating surplus
 - 6.4) **SUBVENTIONS / GRANTS**
 - 6.5) **MANDATS / MANDATES**
 - a) Mandat pour l'échange du lot 5 749 416 au cadastre du Québec pour le lot 2 924 021 au cadastre du Québec (Domaine de la Montagne) / Mandate for the exchange of lot 5 749 416 of the cadastre of Québec for lot 2 924 021 of the cadastre of Québec (Domaine de la Montagne)

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes / Sale of properties for non-payment of taxes
- b) Nomination de représentants de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes / Nomination of representatives for the sale of properties for non-payment of taxes
- c) Achat d'un système de communication d'urgence / Purchase of an emergency communications system
- d) Autorisation de procéder à l'achat de certificats de placement garanti pour le cimetière protestant d'Old Chelsea / Authorization to purchase guaranteed investment certificates for the Old Chelsea Protestant Burial Ground

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Nomination de Mme Manon Lafontaine au poste d'Adjointe à la direction générale / Nomination of Mrs. Manon Lafontaine as Administrative assistant
- b) Nomination de M. Luc Gervais au poste d'Agent de développement des communautés au service des loisirs / Nomination of Mr. Luc Gervais as Recreation Community Development Officer
- c) Nomination de Mme Stéphanie Desforges au poste d'Adjointe administrative au service des loisirs / Nomination of Mrs. Stéphanie Desforges as Recreation Administrative assistant

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Nombre d'enseignes pour un commerce – 9, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Minor exemption – Number of signs for a business – 9 chemin Cross Loop – Electoral District 5

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1241-22 et avis de motion – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea / Presentation and tabling of the draft by-law number 1241-22 and notice of motion - By-law concerning public nuisances on the territory of the Municipality of Chelsea
- b) Adoption du projet de règlement numéro 1241-22 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea / Adoption of the draft by-law number 1241-22 - By-law concerning public nuisances on the territory of the Municipality of Chelsea

7.5) DIVERS / VARIOUS

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Autorisation pour la vente d'équipements ou de machineries / Authorization for the sale of equipment or machinery

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

- a) Approbation du protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et La Fab sur Mill / Approval of the agreement between the Municipality of Chelsea and La Fab on Mill

- b) Installation d'une plaque commémorative sur le banc du parc e la Pais en l'honneur de M. Murray Esselmont / Installation of a plaque in honor or Mr. Murray Esselmont on the bench at the Peace Park

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

- a) Départ d'un pompier – Jessy Lirette-Massé / Departure of a fireman – Jessy Lirette-Massé

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 9 août 2022 et celui de la session
extraordinaire du 31 août 2022 soient et sont par la présente adoptés.

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 9 août 2022 à 19 h au centre communautaire Farm point, au 331, chemin de la Rivière, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENT le conseiller Enrico Valente.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 69 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

224-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 5 i) Dépôt d'une lettre de résidents concernant la sécurité au centre-village et aux passages piétonniers
- 5 j) Dépôt de deux affiches « ralentissez » par Mme Jennifer Haire pour le sentier Voie Verte Chelsea
- 5 k) Dépôt d'une lettre de M. Paul de Swart concernant le nouveau plan d'urbanisme et de clés USB pour les membres du conseil
- 6.5 a) Mandat pour la négociation et discussion pour l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 au cadastre du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

225-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2022 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 7 JUIN 2022 AU 7 JUILLET 2022 AU MONTANT DE 1 263 568,37\$

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – MARS, AVRIL ET MAI 2022

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JUIN 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 9 MAI 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 16 MAI 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 17 JUIN 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 10 JUIN 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213

DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

226-22

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4X4 D'UNE TONNE AVEC ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 194-21, le Service de sécurité incendie a procédé à la vente de trois (3) véhicules et qu'un profit net de 243 000,00 \$ a été réalisé et sera utilisé pour le paiement d'une nouvelle camionnette 4x4 d'une tonne avec équipements;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une camionnette avec équipements;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

226-22 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 30 juin 2022:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carle Ford inc.	131 900,00 \$	120 442,28 \$

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par le concessionnaire Carle Ford inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par le concessionnaire Carle Ford inc. au montant de 131 900,00 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une camionnette avec équipements représente un montant net de 120 442,28 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat de la camionnette avec équipements sera payé par le profit de la vente des trois (3) véhicules, soit le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette 4x4 d'une tonne avec équipements au montant de 131 900,00 \$, incluant les taxes, à Carle Ford inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-22

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4X4 DEMI-TONNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 194-21, le Service de sécurité incendie a procédé à la vente de trois (3) véhicules et qu'un profit net de 243 000,00 \$ a été réalisé et sera utilisé pour le paiement d'une nouvelle camionnette 4x4 demi-tonne;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) camionnettes 4x4 demi-tonne;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

227-22 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 30 juin 2022:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Garage P. Venne inc.	223 603,38 \$	204 179,69 \$
Carle Ford inc.	246 600,00 \$	225 178,66 \$

ATTENDU QUE le profit net réalisé permet l'achat d'une seule camionnette 4x4 demi-tonne;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par le concessionnaire Garage P. Venne inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par le concessionnaire Garage P. Venne inc. pour l'achat d'une camionnette est de 111 801,69 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 102 089,85 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat de la camionnette sera payé par le profit de la vente des trois (3) véhicules, soit le budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE le profit net non utilisé au montant de 20 467,87 \$ sera affecté à l'excédent affecté pour le Service de sécurité incendie pour l'achat éventuel d'une autre camionnette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette 4x4 demi-tonne au montant de 111 801,69 \$, incluant les taxes, au concessionnaire Garage P. Venne inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise d'affecter un montant de 20 467,87 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-159-40-000 (Fonds réservés – Sécurité incendie) pour l'achat éventuel d'une autre camionnette.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-724 (Véhicules – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

228-22

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR LE TRACTEUR KUBOTA M5-111

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022 et de la résolution numéro 65-22, l'achat d'une pelle à neige extensible et d'un souffleur à neige pour le tracteur Kubota M5-111 a été approuvé et un montant net de 55 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un souffleur à neige auprès de Carrière & Poirier Equipment Ltd, fournisseur du tracteur Kubota;

ATTENDU QUE Carrière & Poirier Equipment Ltd a soumis un prix de 15 545,28 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Carrière & Poirier Equipment Ltd est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd au montant de 15 545,28 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un souffleur à neige représente un montant net de 14 194,91 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat d'un souffleur à neige pour le tracteur Kubota M5-111 sera payé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un souffleur à neige pour le tracteur Kubota M5-111 au montant de 15 545,28 \$, incluant les taxes, à Carrière & Poirier Equipment Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements - Transport), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-22

AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU QUE la résolution numéro 161-18 confie à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Municipalité pour une période de cinq (5) ans;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

229-22 (suite)

ATTENDU QUE le 15 avril 2022, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait une quantité maximale de 2 000 tonnes métriques de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE le 17 juin 2022, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de sel de déglacage des chaussées à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée pour la région de l'Outaouais au coût de 132,09 \$/tonne métrique, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement de 2 000 tonnes de sel de déglacage des chaussées au montant de 132,09 \$/tonne métrique, incluant les taxes, pour un montant total de 264 189,55 \$, incluant les taxes, pour la saison hivernale 2022-2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-635 (Produits chimiques) pour l'année 2022 et le solde de cet engagement sera budgété en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230-22

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE CHEMIN DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET LA PROMENADE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau, sont en cours et que le déplacement des utilités publiques de Bell Canada et Hydro-Québec est nécessaire pour terminer les travaux;

ATTENDU QUE Bell Canada a soumis une entente sous le numéro I12061 qui énumère les travaux à effectuer au montant de 204 530,52 \$, incluant les taxes et 10% de contingence;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a soumis une entente sous le numéro DCL-22676732 qui énumère les travaux à effectuer au montant de 35 588,97 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer les frais de déplacement et ceux-ci seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1238-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente numéro I12061 avec Bell Canada au montant de 204 530,52 \$, incluant les taxes et 10% de contingence, ainsi que l'entente numéro DCL-22676732 d'Hydro-Québec au montant de 35 588,97 \$, incluant les taxes, pour le déplacement des utilités publics sur le chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau.

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

230-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1238-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-22

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET GÉOTECHNIQUE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME SNC-LAVALIN INC. POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION LE LONG DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA – SECTEUR DU CHEMIN DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 147-22, le conseil a octroyé un contrat à la firme SNC-Lavalin inc. au montant de 97 337,21 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie et géotechnique pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE suite à la vérification du relevé LIDAR (arpentage) pour le sentier Voie Verte Chelsea, une partie de ce relevé est manquante pour le secteur du chemin de la Vallée et est nécessaire pour poursuivre le présent mandat;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 1	Relevé LIDAR (arpentage) par drone pour le secteur du chemin de la Vallée sur une longueur de 400 mètres	11 125,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		11 125,00 \$
TPS (5 %)		556,25 \$
TVQ (9,975 %)		1 109,72 \$
TOTAL		12 790,97 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 12 790,97 \$, incluant les taxes, pour l'avenant 1;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

231-22 (suite)

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie et géotechnique pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée, seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1154-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie et géotechnique supplémentaires pour l'avenant 1 pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée, à la firme SNC-Lavalin inc. pour un montant de 12 790,97 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier Voie Verte Chelsea), règlements d'emprunt numéro 1154-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-22

MANDAT POUR LA NÉGOCIATION ET DISCUSSION POUR L'ACQUISITION DES LOTS 4 221 580, 3 031 867 ET 3 031 865 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a un besoin communautaire et en infrastructures;

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir des terrains au sein de son territoire notamment pour y avoir du logement abordable, une école, mais aussi pour nos besoins municipaux (TPI, loisirs, SSIC);

ATTENDU QUE la Municipalité veut collaborer avec les organismes communautaires pour l'offre en loisirs et infrastructures sportives;

ATTENDU QUE la Municipalité veut protéger les milieux humides et à haute valeur écologique en favoriser la re-naturalisation et la protection;

ATTENDU QUE les lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 sont situés au 20 chemin de la Carrière et ont une superficie de 35 144,00 m² soit une superficie suffisante pour les besoins communautaires et en infrastructures de la Municipalité pour les prochaines années;

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 désire négocier avec la Municipalité;

ATTENDU QUE les lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 ne sont pas dans une zone de protection aquifère et/ou inondable et ne figurent pas au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement mais qu'une étude phase 1 sera effectuée pour le confirmer;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

232-22 (suite)

ATTENDU QUE les services des travaux publics et des infrastructures, de l'urbanisme et du développement durable, des finances, des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, des incendies et de la direction générale recommandent l'acquisition desdits lots qui pourraient servir à des besoins communautaires ainsi qu'à des besoins d'infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil mandate le Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que les employés pour négocier et entamer des discussions pour l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Cybèle Wilson demande le vote :

POUR :

- Christopher Blais
- Dominic Labrie
- Kimberly Chan
- Rita Jain

CONTRE :

- Cybèle Wilson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

233-22

NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE SYLVESTRE AU POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE B

ATTENDU QUE le 31 mai 2022 la Municipalité affichait le poste permanent d'opérateur-chauffeur classe B;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu deux candidatures internes;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Philippe Sylvestre pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que Monsieur Sylvestre soit nommé à titre d'opérateur-chauffeur classe B à compter du 18 juillet 2022 rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Monsieur Sylvestre jouira de tous les bénéfices consentis aux employés cols bleus de la Municipalité.

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

233-22 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-22

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA SIGNATURE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

ATTENDU QUE le projet de loi n° 59 adopté par l'assemblée nationale du Québec impose à l'employeur une nouvelle obligation explicite en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE pour donner suite à loi n° 59 une nouvelle politique de prévention de la violence a été rédigée et approuvée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil entérine la nouvelle politique de prévention de la violence de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-22

PROLONGATION DE L'INTÉRIM DE ME SHEENA NGALLE MIANO DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE Me Sheena Ngalle Miano, responsable au greffe, assume de rôle de Directrice générale adjointe par intérim depuis le 8 juin 2022 pour une durée de trois (3) mois;

ATTENDU QUE le directeur général recommande que le mandat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, le mandat de Me Sheena Ngalle Miano à titre de Directrice générale adjointe par intérim soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 à compter de la date de présentes et que son salaire soit ajusté en conséquence en fonction de la grille salariale des employés cadres, et ce, à compter de la date des présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

236-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – GARAGE – 465, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 465, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'autoriser la construction d'un garage de 6,10 m X 12,19 m;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux présents sur la résidence;

ATTENDU QUE le garage proposé est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'un garage de 6,10 m X 12,19 m sur le lot 2 636 006 au cadastre du Québec, connu comme le 465, route 105, et conformément :

- à la demande numéro 2022-20029;
- aux documents transmis par courriel les 26 et 30 juin 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

237-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE COLLECTIVE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne collective de 3 m X 2,45 m, composée d'acier et de bois;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux s'harmonisent à l'architecture du bâtiment et respectent le caractère villageois et champêtre du centre-village;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

237-22 (suite)

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne collective de 3 m X 2,45 m, composée d'acier et de bois sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, et conformément :

- à la demande numéro 2022-20031;
- à la présentation PowerPoint transmise par courriel le 28 juin 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

238-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 181, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 802 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment ayant un diamètre de 0,76 mètre pour le commerce « Bougie Doozy »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 juillet 2022 et qu'il recommande que :

- la structure extérieure de l'enseigne soit en métal;
- le panneau circulaire de l'enseigne soit en bois ou en polyuréthane haute densité s'assimilant au bois;
- l'enseigne ait un relief;
- l'éclairage soit effectué avec des lampes de type col de cygne si l'enseigne est éclairée;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

238-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-dessus soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment ayant un diamètre de 0,76 mètre pour le commerce « Bougie Doozy » sur le lot 5 989 802 au cadastre du Québec, connu comme le 181, chemin d'Old Chelsea, et conformément :

- à la demande numéro 2022-20039;
- aux documents transmis par courriel le 27 juin 2022;

et ce, conditionnellement à ce que :

- la structure extérieure de l'enseigne soit en métal;
- le panneau circulaire de l'enseigne soit en bois ou en polyuréthane haute densité s'assimilant au bois;
- l'enseigne ait un relief;
- l'éclairage soit effectué avec des lampes de type col de cygne si l'enseigne est éclairée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Olivia »;

ATTENDU QUE les dimensions de l'enseigne en aluminium avec cadrage en bois seront de 0,89 m X 3,3 m;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 juin 2022;

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

239-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Olivia » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conditionnellement à ce que l'éclairage soit effectué par des lampes à col de cygne plutôt que l'éclairage proposé, et conformément :

- à la demande numéro 2022-20030;
- aux documents transmis par courriel le 30 mai 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Christopher Blais demande le vote en ce qui a trait aux matériaux proposés, lesquels ne sont pas considérés comme étant des matériaux nobles, dont le gazon synthétique :

POUR :

--

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Rita Jain
- Kimberly Chan
- Christopher Blais
- Cybèle Wilson

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

240-22

NOMINATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL MUNICIPAL POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA (CHC)

ATTENDU QU'après deux ans en tant que représentante municipale au sein de la CHC pour Mme Manon Lafontaine, il y aurait lieu de nommer un remplaçant pour siéger sur le comité d'administration de la CHC;

ATTENDU QUE Mme Caroline Jean du Service de l'urbanisme et du développement durable a accepté de siéger sur le comité d'administration de la CHC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que Mme Caroline Jean soit nommée à titre de membre représentant la Municipalité de Chelsea sur le comité d'administration de la Corporation d'Habitation de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 AOÛT 2022

241-22

AUTORISATION DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS (BARRAGE ROUTIER) POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE CHELSEA

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea demande l'autorisation de tenir une collecte de fonds le 8 octobre 2022;

ATTENDU QUE la collecte de fonds est une activité annuelle, et ce, depuis 2012;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea a remis un montant total de 27 542,43 \$ pour la dystrophie musculaire au cours des 8 dernières années;

ATTENDU QUE l'évènement aura lieu à l'intersection des chemins d'Old Chelsea et Scott;

ATTENDU QUE l'Association doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'Association doit suivre les consignes de sécurité émises par le MTQ;

ATTENDU QUE si l'évènement occasionne des risques de sécurité aux usagers de la route, l'évènement sera annulé et une nouvelle demande devra être présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil, sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, autorise l'Association des pompiers et pompières de Chelsea à tenir une collecte de fonds le 8 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Pierre Guénard
Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 31 août 2022 à 18 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe, M. Nicolas Falardeau, Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable, Mme Caroline Jean, Coordinatrice du service de l'urbanisme et du développement durable et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, durant laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

243-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-22

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1215-22 – RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

244-22 (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement de zonage numéro 636-05 en vigueur par un règlement de zonage révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1215-22 – Règlement de zonage », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Cybèle Wilson	– Dominic Labrie
– Christopher Blais	– Enrico Valente
– Kimberly Chan	– Rita Jain
– Pierre Guénard	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

245-22

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1216-22 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

245-22 (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement de lotissement numéro 637-05 en vigueur par un règlement de lotissement révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Second projet de règlement 1216-22 – Règlement de lotissement », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :

- Enrico Valente
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Kimberly Chan
- Pierre Guénard

CONTRE :

- Rita Jain
- Dominic Labrie

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

246-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-22 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

246-22 (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement de construction numéro 638-05 en vigueur par un règlement de construction révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Règlement numéro 1217-22 – Règlement de construction », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :

- Christopher Blais
- Cybèle Wilson
- Kimberly Chan
- Rita Jain
- Pierre Guénard

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Enrico Valente

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

247-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1218-22 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale par un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale révisé;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors des séances ordinaires du conseil tenues les 3 mai et 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1218-22 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

248-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1219-22 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro 639-05 relatif aux permis et certificats en vigueur par un règlement sur les permis et certificats révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1219-22 – Règlement sur les permis et certificats », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

249-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1220-22 – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION À L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décidé, dans le cadre de la révision des règlements d'urbanisme, de se doter d'un règlement sur les projets particuliers de construction ou de modification à l'occupation d'un immeuble (PPCMOI), de façon à pouvoir autoriser des projets qui ne seraient pas autorisés par les règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun d'adopter ce règlement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1220-22 – Règlement sur les projets particuliers de construction ou de modification à l'occupation d'un immeuble (PPCMOI) », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

250-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1221-22 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro 366-91 régissant les dérogations mineures par un règlement sur les dérogations mineures révisé;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1221-22 – Règlement sur les dérogations mineures », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

251-22

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA QUANT À LA PROPOSITION DÉPOSÉE PAR LA COMMISSION INDÉPENDANTE SUITE AU REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL DES CIRCONSCRIPTIONS FÉDÉRALES DE PONTIAC ET HULL

ATTENDU QU'EN plus de la répartition égale de la population, la Commission de délimitation des circonscriptions pour la province de Québec doit tenir compte d'autres facteurs sociaux et géographiques;

ATTENDU QUE la Commission de délimitation des circonscriptions pour la province de Québec peut décider de créer des circonscriptions dont la taille de la population s'éloigne de la moyenne, si elle juge cela nécessaire ou souhaitable pour :

- Respecter les communautés d'intérêts ou l'identité des communautés (par exemple des communautés partageant la même langue, la même culture ou la même histoire) et;
- Respecter l'évolution historique des limites des circonscriptions précédentes;

ATTENDU QUE la Commission de délimitation des circonscriptions pour la province de Québec peut autoriser un écart jusqu'à 25% entre la population d'une circonscription et la population moyenne des circonscriptions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est une Municipalité rurale de faible densité et que la diviser, entre deux circonscriptions, ne respecterait pas les communautés d'intérêts ni l'identité de celles-ci partageant la même culture, la même histoire et les mêmes enjeux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a un fort sentiment d'attachement à la région de l'Outaouais et a développé au fil des ans une identité Outaouaise;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea et la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont toutes deux d'avis que pour ces raisons, la circonscription ne devrait pas être divisée pour être cédée à une circonscription principalement représentant la Ville de Gatineau (ainsi que les Laurentides pour les Municipalités de La Pêche et Val-des-Monts) car ceci ne respecterait pas l'évolution historique des limites des circonscriptions Outaouaises ni les collaborations régionales établies de longue date avec les MRC limitrophes et la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE l'Outaouais est confrontée à des défis de taille et que la collaboration entre les différents paliers décisionnels, qu'ils soient municipaux, provinciaux et fédéraux, sont nécessaires pour permettre à la région de s'attaquer à ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par tous les membres du conseil et résolu que la Municipalité de Chelsea soumette à la Commission de délimitation des circonscriptions pour la province de Québec sa proposition de ne diviser aucune des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin respecter les membres desdites municipalités, leur l'identité, leur culture et leur histoire.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 AOÛT 2022

251-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea soumette à la Commission sa proposition de conserver la Municipalité de Chelsea dans une seule circonscription électorale fédérale et appuie la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans sa demande de conserver les municipalités dans une circonscription fédérale principalement Outaouaise pour respecter l'évolution historique des limites des circonscriptions fédérales en Outaouais et les synergies avec la zone urbaine de l'Outaouais (Gatineau).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE s'il y a lieu, pour respecter les soumissions ci-haut, la Municipalité de Chelsea soumet qu'il serait justifié que le nouveau redécoupage permette que les circonscriptions aient une population plus grande de la population moyenne des circonscriptions, sans dépasser l'écart prescrit de 25%.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Pierre Guénard
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27092	2022-07-12	COMBEQ	35300	Formation ; commande #35300 \ Formation #35300	commande 02-610-00-454	-655.55 \$	-655.55 \$
27410	2022-07-25	Postes Canada	C172977866	Envoi postal pour le Marché \ Envoi postal pour le Marché	02-701-20-970	-525.48 \$	-525.48 \$
						-1 181.03 \$	-1 181.03 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27279	2022-07-15	13714055 CANDA INC	15739	PANNE 2022; Location toilettes sèche \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	551.88 \$	724.34 \$
			15802	Location toilette sèche LPAFAP - 18/06 au 18/07/2022 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2022	02-701-50-516	172.46 \$	
27280	2022-07-15	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9649	PANNE 2022; Dépôt de branches \ Services techniques autres	02-230-00-459	1 494.67 \$	1 494.67 \$
27281	2022-07-15	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2816	Services prof. ingénierie réaménagement Rte 105 (Church-Old Ch.) & Mill \ REG1051-18 - Serv. prof amén. Rte 105 (Church-Old Chel)&Mill	23-040-30-721	10 951.37 \$	24 189.48 \$
				REG1114-19 - Serv. prof amén. Rte 105 (Church-Old Chel)&Mill	23-040-30-721	13 238.11 \$	
27282	2022-07-15	ABC MECANIQUE	1013604	KUBOTA; Pièces mécaniques (coupleur + embout) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	129.10 \$	129.10 \$
27283	2022-07-15	Anglocom	85703	révision panneaux facture 2021 \ révision panneaux facture 2021	02-470-00-345	132.22 \$	132.22 \$
27284	2022-07-15	B and T Macfarlane Ottawa Limited	465674	KUBOTA; Pièces mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	161.61 \$	389.53 \$
			465352	KUBOTA; Pièces mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	227.92 \$	
27285	2022-07-15	Beacon Lite Ltd.	IN22-0850	50 poteaux - numéro civic \ 50 poteaux - numéro civic	02-355-00-649	1 540.67 \$	1 540.67 \$
27286	2022-07-15	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB-107707	Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Contrat vidange fosses septiques 2022	02-490-00-446	52 379.43 \$	52 379.43 \$
27287	2022-07-15	BIOGRADE	4178	SAVON POUR VÉHICULES INCENDIE \ SAVON POUR VÉHICULES INCENDIES	02-220-00-660	357.34 \$	357.34 \$
27288	2022-07-15	Bionest	SV343022	Contrat entretien 2022 - diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	583.04 \$	583.04 \$
27289	2022-07-15	Bouquinart	104202	Livres num fr. \ Livres num fr.	02-702-30-729	192.65 \$	192.65 \$
27290	2022-07-15	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86349	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	362.19 \$	362.19 \$
27291	2022-07-15	Centre de Verification Technique Outaouais	221881	CAM134; Vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	213.86 \$	213.86 \$
27292	2022-07-15	CLA PERSONNEL, 3056058 CANADA INC	11551	28 heures - , Autres services	02-130-00-499	583.50 \$	1 896.38 \$
				Autres services	02-120-00-499	583.50 \$	
			11547	17.5 heures - \ Autres services	02-130-00-499	364.69 \$	
				Autres services	02-120-00-499	364.69 \$	
27293	2022-07-15	Clef Magique Enr.	17868	Clé MEDCO pour Hotel-de-ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	321.36 \$	321.36 \$
27294	2022-07-15	Construction DJL, Agence Wakefield	18024656A	Drainage ch. Patrick/Wright - 65 tonnes 100-200 mm \ Drainage ch. Patrick/Wright - 65 tonnes 100-200 mm	02-320-00-521	481.13 \$	10 465.89 \$
			18024656B	Travaux généraux et urgences - 200 tonnes MG-20B \ Travaux généraux et urgences - 200 tonnes MG-20B	02-320-00-621	2 784.56 \$	
			18024656C	Travaux généraux et urgences - 100 tonnes MG-56 \ 100 tonnes MG-56	02-320-00-621	531.53 \$	
			18024656D	Drainage ch. Patrick/Wright - 260 tonnes MG-20B \ Travaux généraux et urgences - 260 tonnes MG-20B	02-320-00-521	3 910.14 \$	
			18036196	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	679.59 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			18034864	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm	02-320-00-521	1 315.35 \$	
			18034865	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm	02-320-00-521	286.30 \$	
			18035497	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone	02-320-00-521	477.29 \$	
27295	2022-07-15	CONSULT'EAU	22176	analyses tertiaires 2022 \ analyses tertiaires 2022	02-470-01-452	13 877.20 \$	15 152.18 \$
			22269	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 \$	
			22400	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 \$	
27296	2022-07-15	DESLAURIERS - 137269 CANADA LTEE	65563	Contrat 2022 - Vérification système d'alarme incendie au Centre Meredith \ Contrat 2022 - Vérification système d'alarme incendie CM	02-701-27-522	1 285.54 \$	1 285.54 \$
27297	2022-07-15	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1139769	Location refroidisseurs eau - Juillet 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517	75.42 \$	265.29 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022	02-130-00-517	113.13 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
27298	2022-07-15	EDITIONS PETITE MINE INC.	3777	MATÉRIELS DE PRÉVENTION \ Publicité et information - autres	02-220-00-349	2 307.86 \$	2 307.86 \$
27299	2022-07-15	EPURSOL	0000099515	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	2 351.75 \$	14 972.91 \$
			0000099659	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	3 919.62 \$	
			0000099472	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	1 175.89 \$	
			0000099267	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022	02-415-30-522	1 175.89 \$	
			0000099202	Vidange des chambres de vannes - Juin 2022 \ Vidange des chambres de vannes - Juin 2022	02-415-30-522	6 349.76 \$	
27300	2022-07-15	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	35300	Réf PO 12282; Formation évacuation et traitement eaux usée Services de formation	02-610-00-454	655.55 \$	655.55 \$
27301	2022-07-15	Fondation des Pompiers du Qc Pour les Grands Brûlés	FEU-22-1640VD	RÈGLES-SIGNETS, MOUSQUETON, PELUCHE - PRÉVENTION \ RÈGLES-SIGNETS, PELUCHES, MOUSQUETON	02-220-00-349	286.85 \$	286.85 \$
27302	2022-07-15	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	281814	Commande du 8 juin 2022; caisson mobile \ Ressources humaines	02-160-00-726	229.94 \$	583.26 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			281813	Commande du 8 juin 2022; tapis souris, bloc papier, post-it \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	16.43 \$	
				Service communication	02-141-00-670	23.78 \$	
				Service de l'urbanisme	02-610-00-670	45.16 \$	
			283166	Commande fournitures générales de bureau (classeur legale treillis) \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	27.81 \$	
			299076	Commande papier d'impression 8 1/2 X 11 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	68.97 \$	
			315929	Cadre noir 8 1/2X11 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	70.02 \$	
			290646	Ruban, chemises légal, cadre noir \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	128.96 \$	
			159780	Retour;Commande fournitures générales de bureau \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	-27.81 \$	
27303	2022-07-15	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	16423	Toi soil pour terrain de soccer \ Sable	02-701-50-622	204.40 \$	1 273.11 \$
			16389	Top soil pour terrain de soccer \ Sable	02-701-50-622	136.26 \$	
			16952	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil	02-320-00-521	297.79 \$	
			16468	Sable de parc \ Sable de parc	02-701-50-622	634.66 \$	
27304	2022-07-15	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	JUILLET 2022	Renfoulement petit caisse taxation \ CRÈME	02-320-00-610	12.40 \$	463.30 \$
				CRÈME	02-390-00-610	15.80 \$	
				CRÈME	02-390-00-610	12.40 \$	
				Papier aluminium	02-390-00-660	6.90 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	6.20 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	6.20 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	3.00 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	6.20 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	9.20 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	9.20 \$	
				Paillis loisirs	02-701-10-522	25.00 \$	
				Fonds comité social - employés	55-139-90-004	43.70 \$	
				CAFÉ	02-320-00-610	47.70 \$	
				REPAS ENTRETIEN	02-390-00-610	22.55 \$	
				FRUITS	02-130-00-610	22.05 \$	
				NETTOYANT	02-390-00-660	8.60 \$	
				FRUITS	02-130-00-610	18.30 \$	
				REPAS ENTRETIEN	02-390-00-610	20.60 \$	
				REPAS URBANISME	02-610-00-610	21.65 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				FRUITS	02-130-00-610	18.35 \$	
				FRAIS DEPLACEMENT - BANQUE	02-130-00-310	82.95 \$	
				CRÈME	02-230-00-610	10.35 \$	
				RUBAN	02-470-00-641	5.75 \$	
				FRAIS DEPLACEMENT - BIBLIOTHÈQUE	02-702-30-310	25.25 \$	
				CRÈME	02-130-00-610	3.00 \$	
27305	2022-07-15	GESTION K CPA INC	1181	Mandat support services des finances + dotation de poste Dir Finances \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	3 141.70 \$	3 141.70 \$
27306	2022-07-15	GLS	22804525	Frais pour envoi de colis (AREOFEU + POMPACTION) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	64.23 \$	91.85 \$
				Fret et messagerie	02-390-00-322	15.13 \$	
				Fret et messagerie	02-130-00-322	12.49 \$	
27307	2022-07-15	GMS SECURITE INC	244331	Travaux alarme caserne 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	120.72 \$	120.72 \$
27308	2022-07-15	HACH SALES AND SERVICE CANADA LTD	291967	Réparation DR3900 + Remplacement de sonde - Usine d'épuration \ Remplacement de sonde	02-414-30-522	925.49 \$	925.49 \$
27309	2022-07-15	HINO	073653	CAM109; pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	75.36 \$	3 083.86 \$
			073628	Retour de pièces CAM103 \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-65.47 \$	
			073627	CAM103; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	20.76 \$	
			073619	CAM127; Filtre divers (huile, air) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	240.85 \$	
			073618	CAM103; Pièces mécanique (tie rod) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	237.43 \$	
			073570	CAM103; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	250.70 \$	
			073499	CAM122 - Réparation des ressorts \ Pièces mécaniques	02-320-03-525	1 180.04 \$	
				Main d'oeuvre	02-320-01-525	714.32 \$	
			073573	CAM103; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	57.68 \$	
			073538	CAM103; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	372.19 \$	
27310	2022-07-15	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	PSIH143348	pièce pour sonde \ pièce pour sonde	02-470-00-725	67.61 \$	90.61 \$
			PSM102166	pièce pour sonde \ Biens durables - Machinerie, outillage & equip	02-470-00-725	23.00 \$	
27311	2022-07-15	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113099	Mardis en musique - coroplastes publicité \ Mardis en musique - coroplastes publicité	02-702-90-345	791.03 \$	791.03 \$
27312	2022-07-15	Imprimerie Vincent Ltée	177121	Registre local des heures de travail (2 copies) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	388.62 \$	5 607.34 \$
			176659	Dépliants consultations publiques \ Dépliants consultations publiques	02-610-00-419	5 218.72 \$	
27313	2022-07-15	INTER OUTAOUAIS	302492G	CAM103; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.57 \$	450.11 \$
			302512G	CAM103; pièces mécanique (tarrau) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	87.14 \$	
			302661G	URÉE POUR UNITÉ 431 ET 231 \ URÉE POUR UNITÉ 431 ET 231	02-220-01-525	68.76 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			300321G	FEU003; Pièce mécaniques (freins booster) \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	114.87 \$	
			CM300420G	RETOUR FEU003; Pièce mécanique (filtre) \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	-35.23 \$	
27314	2022-07-15	KALITEC SIGNALISATION	SO00641	Balises de délimitation - Chemin Notch (14 balises) \ Balises de délimitation - Chemin Notch (14 balises)	02-355-00-649	3 602.17 \$	3 602.17 \$
27315	2022-07-15	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019215595	21 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration \ 21 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration	02-414-30-635	5 822.33 \$	5 822.33 \$
27316	2022-07-15	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008694063	Copies 01/04 au 30/06/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	90.77 \$	181.56 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	90.79 \$	
27317	2022-07-15	Laboratoire Micro B	11812	Analyse d'eau (#100492) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	146.61 \$
			11915	Analyse d'eau (#100557) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
			11985	Analyse d'eau (#100615) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	
27318	2022-07-15	Lapointe Drainage ltd	5018826	Drainage - Chemin Depuis - TX-300 \ Drainage - Chemin Depuis - TX-300	02-320-00-521	4 600.13 \$	16 575.53 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-325.67 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	325.67 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-406.07 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	203.03 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	203.04 \$	
			5018827	Drainage - Chemin Depuis - 48" R125 \ Drainage - Chemin Depuis - 48" R125	02-320-00-521	11 975.40 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-847.81 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	847.81 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1 057.12 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	528.56 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	528.56 \$	
27319	2022-07-15	Lauriault Electrique	3584	Travaux électrique Usine d'épuration d'eau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	252.38 \$	252.38 \$
27320	2022-07-15	Les pavages Lafleur & Fils inc	1A	Contrat mise place de criblure de pierre sur sentier Voie Verte Chelsea \ REG1172-20 / Mise place criblure de pierre sur sentier VVC	23-040-50-721	229 977.60 \$	447 808.21 \$
				REG1236-21.07/ Mise place criblure de pierre sur sentier VVC	23-040-50-721	194 385.93 \$	
				REG1236-21.16/ Mise place criblure de pierre sur sentier VVC	23-040-50-721	34 622.42 \$	
			1B	ODC-01 / Mise place criblure pierre sur sentier Voie Verte Chelsea \ ODC-01 / Mise place criblure pierre sur sentier VVC	23-040-50-721	12 391.11 \$	
			1C	Décompte #1 - Retenue 10% mise en place criblure pierre VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-47 137.70 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			1D	Décompte #1 - Libération retenue 5% mise en place criblure pierre VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	23 568.85 \$	
27321	2022-07-15	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	58078	Reliure + réparation livres \ Reliure + réparation livres	02-702-31-499	746.01 \$	746.01 \$
27322	2022-07-15	Les Réparations Marc Marine Inc.	61240	20 Plaquettes pour panneaux de travaux de chantier \ 20 Plaquettes pour panneaux de travaux de chantier	02-355-00-649	976.14 \$	976.14 \$
27323	2022-07-15	LES SERVICES EXP INC.	687774	Mandat contrôle matériaux pour mise forme criblure pierre VVC \ Mandat contrôle matériaux - Mise forme criblure pierre VVC	23-040-50-721	4 346.06 \$	4 346.06 \$
27324	2022-07-15	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	60317	Livre num fr \ livres num fr	02-702-30-729	432.02 \$	432.02 \$
27325	2022-07-15	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1238853A-21	Location pompe et boyau pour usine d'épuration \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-415-30-516	244.64 \$	244.64 \$
27326	2022-07-15	LOCATION SAUVAGEAU	M299241-02	Contrat location 3 véhicules légers (infrastructures du 01/06 au 30/06) \ Véhicule #1 - Infrastructures	02-390-00-515	1 200.34 \$	3 601.02 \$
			M299242-02	Contrat location 3 véhicules légers (Spetique du 01/06 au 30/06) \ Véhicule #2 - Septique	02-490-00-515	1 200.34 \$	
			M299240-02	Contrat location 3 véhicules légers (environnement du 01/06 au 30/06) \ Véhicule #3 - Environnement	02-470-00-515	1 200.34 \$	
27327	2022-07-15	Marché Old Chelsea Market	Marche Chelsea	Demande de fond loisirs - Resolution 198-22 \ Demande de fond loisirs - Resolution 198-22	02-701-20-970	1 980.13 \$	1 980.13 \$
27328	2022-07-15	Martech Inc.	194085	signalisation pour traverse piétons \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	499.86 \$	499.86 \$
27329	2022-07-15	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	670188	Achat de ois pour enseigne 'Mardi en misque' \ Matériaux - Autres	02-702-90-639	455.97 \$	462.28 \$
			665742	Article de quicaille pour service entretien \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	6.31 \$	
27330	2022-07-15	MAZOUT G. BELANGER INC.	01477504	Diesel saisonnier \ Diesel	02-220-02-631	60.25 \$	9 962.68 \$
				Diesel	02-320-02-631	552.50 \$	
				Diesel	02-330-02-631	595.75 \$	
				Diesel	02-390-02-631	49.18 \$	
			01477503	Diesel saisonnier \ Diesel	02-220-02-631	308.62 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 830.44 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 052.08 \$	
				Diesel	02-390-02-631	251.93 \$	
			01477502	Essence ordinaire \ Essence	02-220-01-631	202.90 \$	
				Essence	02-320-01-631	349.47 \$	
				Essence	02-330-01-631	663.65 \$	
				Essence	02-390-01-631	985.07 \$	
				Essence	02-490-01-631	23.29 \$	
				Essence	02-610-01-631	25.56 \$	
				Essence	02-470-01-631	11.99 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27331	2022-07-15	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	2636228	Publication SEAO/AO excavatrice et opération usines \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	5.73 \$	11.45 \$
				Journaux et revues	02-414-30-341	5.72 \$	
27332	2022-07-15	Medimage inc	14094	AUTOCOLLANTS IDENTIFICATION ÉQUIPEMENTS \ AUTOCOLLANTS IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS	02-220-00-670	183.65 \$	183.65 \$
27333	2022-07-15	Michelin North America (Canada) Inc.	DA0008839029	RÉPARATION PNEUS POUR UNITÉ 131 \ RÉPARATION PNEUS POUR UNITÉ 131	02-220-01-525	408.22 \$	408.22 \$
27334	2022-07-15	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	753492	Appel de service - problème connection téléphone \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	297.22 \$	297.22 \$
27335	2022-07-15	MUSIQUE SUR MESURE S.E.N.C.		Musique sur mes Si aujourd'hui pour demain - projet éphémère 2022-2023 \ Si aujourd'hui pour demain - projet éphémère 2022-2023	02-702-90-499	1 437.19 \$	1 437.19 \$
27336	2022-07-15	NICOLAS FALARDEAU	CONSULT 06/22	Repas et déplacement pour consultations publiques URB \ Frais de déplacement du personnel	02-610-00-310	10.37 \$	144.44 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	68.12 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	54.26 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	11.69 \$	
27337	2022-07-15	PARAGRAPHÉ		Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	73.48 \$	202.58 \$
				Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	26.24 \$	
				Réf PO 11865 facture 215782; Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-26.24 \$	
				Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	129.10 \$	
27338	2022-07-15	Pieces D'Auto Cote	1-1457649	Achat d'accessoire pour remorque \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	22.81 \$	22.81 \$
27339	2022-07-15	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE		CAM132; filtres divers (huiles, air) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	67.65 \$	779.86 \$
				CAM120; Filtres divers (huile, air) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	67.76 \$	
				CAM132; Pièces mécaniques (freins) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	527.59 \$	
				Fourniture pour garage municipal \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	74.92 \$	
				LAVE-GLACE POUR VÉHICULES INCENDIE \ LAVE-GLACE POUR VÉHICULES INCENDIE	02-220-01-525	41.94 \$	
27340	2022-07-15	Purolator inc	450875781	Frais envoi de colis (Fire Bag Montreal) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	7.48 \$	7.48 \$
27341	2022-07-15	QDI	9280	Serv. prof. supplémentaire - Finalisation travaux Ruisseau Chelsea \ Serv. prof. suppl. - Finalisation travaux Ruisseau Chelsea	23-030-00-721	3 790.73 \$	3 790.73 \$
27342	2022-07-15	Riobec Securite Inc.		Vêtements pour accessoires (impermeable, chandails, pantalons) \ Vetements, chaussures et	02-320-00-650	354.26 \$	1 991.11 \$
				Vêtements accessoires (casquette, chandails, pantalons) \ Vetements, chaussures et	02-320-00-650	285.23 \$	
				Vêtements accessoires (casquette, chandails, pantalons) \ Vetements, chaussures et	02-320-00-650	209.46 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			344878	Lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	31.73 \$	
			344877	Semelle pour bottes Royer \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	23.31 \$	
			344875	Imperméable + casque de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	169.82 \$	
			344873	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	163.49 \$	
			344872	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Été	02-320-00-650	65.39 \$	
			344874	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	65.39 \$	
			344876	Vêtements travaux publics (14 employés) ajustement nouvelle politique \ Hiver	02-330-00-650	130.80 \$	
			343650	Gants + bottes de sécurité en PVC \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	28.10 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	28.10 \$	
			344690	BOTTES SÉCURITÉ - \ BOTTES SÉCURITÉ -	02-220-00-650	243.79 \$	
			338014	BOTTES SÉCURITÉ - BOTTES SÉCURITÉ -	02-220-00-650	192.24 \$	
27343	2022-07-15	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201158132	Article de quincaillerie pour usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	22.98 \$	486.64 \$
			201158043	Nettoyant pour garage entretien \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	9.19 \$	
			201154519	Pile de montre \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	9.07 \$	
			201150633	Articles de quincaillerie pour garage TP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	23.30 \$	
			201150643	Article de quincaillerie pour bibliothèque \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-702-30-522	37.21 \$	
			201153333	Article de quicaillerie pour CCFP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	6.29 \$	
			201153355	Article de quincaillerie pour but de soccer \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	76.53 \$	
			201158553	Penture \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	5.50 \$	
			201158323	Pulvérisateur pour asphalte \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	36.78 \$	
			201158074	Articles quincaillerie divers (bois, rateau, vis, antirouille, quere) \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	32.38 \$	
				Articles de quincaillerie	02-320-00-641	53.43 \$	
				Bois	02-320-00-624	86.66 \$	
				Petits outils	02-320-00-643	34.47 \$	
			201157616	Pelle \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	25.27 \$	
			201156942	Articles quincaillerie pour service environnement \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	27.58 \$	
27344	2022-07-15	SANI-TEC	202266	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	114.98 \$	677.06 \$
			202578	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	20.78 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			202267	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	47.15 \$	
			202631	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	494.15 \$	
27345	2022-07-15	Serigraphie Albion Inc	33077	Impressions digitales pour les équipements TP \ Format 1	02-320-00-649	533.61 \$	728.44 \$
				Format 2	02-320-00-649	194.83 \$	
27346	2022-07-15	Service Routier Ben Inc.	1064272	CAM126; service de remorquage \ Ent. et réparation véhicules	02-390-01-525	155.22 \$	155.22 \$
27347	2022-07-15	Services de sécurité ADT CANADA INC.	28185991	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	79.16 \$	80.35 \$
			27648611	Surveillance - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	1.19 \$	
27348	2022-07-15	Services Industriels Outaouais Inc	7561	Service de soudure pour usine d'eaux usées \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	362.17 \$	362.17 \$
27349	2022-07-15	SIGNEBEC	INV-15317	Signaleurs 24 au 26 juin /Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 407.86 \$	26 370.11 \$
			INV-15318	Signaleur 24 au 26 juin/ DUnlop - Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 670.00 \$	
			INV-15306	Signaleur 18 et 19 juin/ Dunlop - Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 743.60 \$	
			INV-15264	Signaleur 18 et 19 juin/ Old Chelsea -Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 131.07 \$	
			INV-15305	Signaleur 11 et 12 juin/ Dunlop - Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 521.12 \$	
			INV-15240	Signaleur 11 et 12 juin/ Scott - Old Chelsea \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 521.12 \$	
			INV-15576	Signaleurs 1 au 3 juillet/ Dunlop- Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 493.23 \$	
			INV-15562	Signaleurs 9 et 10 juillet/ Old Chelsea -Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 712.26 \$	
			INV-15573	Signaleurs 9 et 10 juillet/ Dunlop- Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 739.28 \$	
			INV-15565	Signaleurs 1 au 3 juillet/ Old Chelsea- Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 430.57 \$	
27350	2022-07-15	Ssq - Groupe Financier	JUILLET 2022	Assurances collectives employés - JUILLET 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	353.80 \$	17 154.52 \$
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 120.41 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	337.98 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	188.56 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	494.56 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 042.46 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 629.53 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	261.92 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 069.53 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	673.16 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.92 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 631.85 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
27351	2022-07-15	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-309359	2 grilages de puisards \ 2 grilages de puisards	02-415-31-522	786.37 \$	786.37 \$
27352	2022-07-15	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	JUIN 2022	Cotisations syndicales - JUIN 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	3 971.56 \$	3 971.56 \$
27353	2022-07-15	Talbot Maryse	2022-07-05	Mardis en musique 2022 - affiches/promotion \ Mardis en musique 2022 - affiches/promotion	02-702-90-345	523.14 \$	523.14 \$
27354	2022-07-15	Techniparc	#3	Décompte #3 - Remise niveau terrain de soccer #4/Libération retenue 5% \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	4 952.09 \$	4 952.09 \$
27355	2022-07-15	Union des Municipalites du Quebec	159751	Mutuelle de Prévention - Mutuelle SST - Final 2021 + initial 2022 \ Relations de travail - Mutuelle de prévention	02-160-00-416	11 819.10 \$	11 819.10 \$
27356	2022-07-15	VAPOREL EAU PURE	86555	Bouteilles d'eau - Garage municipal \ Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-320-00-610	52.00 \$	186.30 \$
				Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-390-00-610	52.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	0.57 \$	
			86526	Bouteilles d'eau - Garage municipal \ Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-320-00-610	40.00 \$	
				Bouteilles d'eau - Garage municipal	02-390-00-610	40.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	0.57 \$	
27357	2022-07-15	XEROX CANADA LTEE	F59307587	Copies 26/05 au 27/06/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
27360	2022-07-31	2963-2072 Quebec Inc.	13699	Collecte matières résiduelles pour commerces - Mai 2022 \ Collecte déchets pour commerces - Mai 2022	02-451-10-446	688.41 \$	1 496.11 \$
				Collecte recyclage pour commerces - Mai 2022	02-452-10-446	807.70 \$	
27361	2022-07-31	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9686	PANNE 2022; Dépôt de branches \ Services techniques autres	02-230-00-459	149.46 \$	149.46 \$
27362	2022-07-31	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2777	Services prof. ingénierie civil et géotechnique pour sentier OUEST A5 \ Serv. prof. ingéni. civil & géotechnique - Sentier OUEST A5	23-040-52-721	28 324.09 \$	28 324.09 \$
27363	2022-07-31	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2120	Émondage - Ch. Kingsmere/Link/Soutridge/Minnes etc. \ Émondage - Ch. Kingsmere/Link/Soutridge/Minnes etc.	02-320-06-459	7 703.33 \$	7 703.33 \$
27364	2022-07-31	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	48158	Hôtel-de-ville - Plan de localisation \ Hôtel-de-ville - Plan de localisation	02-320-00-411	3 219.30 \$	3 219.30 \$
27365	2022-07-31	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	072876	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2022 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2022	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-412-30-444	8 200.05 \$	
27366	2022-07-31	Beacon Lite Ltd.	IN22-0958	Pièces et accessoires - Sentier VVC \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	172.46 \$	172.46 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27367	2022-07-31	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0286228 01	Perceuse + accessoires connexes \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	393.16 \$	451.18 \$
			0286178 01	Plèces quincaillerie \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	34.47 \$	
			0286177 01	Acier d'armature \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	23.55 \$	
27368	2022-07-31	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86264	2 Appels de service - Usine d'épuration \ 2 Appels de service - Usine d'épuration	02-414-30-522	845.65 \$	1 426.85 \$
			86256	2 Appels de service - Usine d'épuration \ 2 Appels de service - Usine d'épuration	02-414-30-522	581.20 \$	
27369	2022-07-31	CENTRAL PRECAST INC	370319	IMPRÉVU - Chemin Notch - Custom Transition Curb 11 units @ 2400mm x 200mm \ Custom Transition Curb 11 units @ 2400mm x 200mm	02-355-00-649	4 265.57 \$	4 265.57 \$
27370	2022-07-31	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000226227	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - JUIN 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 \$	12 115.24 \$
				LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 \$	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 \$	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 \$	
27371	2022-07-31	Centre de Verification Technique Outaouais	222001	CAM109; Vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	206.96 \$	254.10 \$
			222062	CAM109; Revérification lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	47.14 \$	
27372	2022-07-31	CHRISTIAN EDGARDO MORAN		Remb droit de mutations payer en erreur \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	1 035.40 \$	1 035.40 \$
27373	2022-07-31	Cima	22211680	Services prof. - Expertise structurale algues rouges dalle béton Farm Point \ Serv. prof.-Expertise structure algues rouges dalle béton FP	02-701-50-411	2 529.45 \$	7 314.35 \$
			22210995	Assistance technique en Automatisation - Barrage Hollow Glen \ Assistance technique en Automatisation - Barrage Hollow Glen	02-460-00-411	4 784.90 \$	
27374	2022-07-31	Clermont Leonie	1991	Design graphique Sentier de l'amitié \ Design graphique Sentier de l'amitié	02-701-50-345	169.01 \$	169.01 \$
27375	2022-07-31	Construction DJL, Agence Wakefield	18040302	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone	02-320-00-521	247.84 \$	1 234.16 \$
			18040350	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone	02-320-00-521	497.27 \$	
			18032369	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	489.05 \$	
27376	2022-07-31	DHC Avocats	185554	Frais juridiques CCN; période se terminant le 30/06/2022 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	1 980.03 \$	1 980.03 \$
27377	2022-07-31	Douglas Morrison Ltee	7400	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	296.64 \$	4 992.69 \$
			7412	Windshield washer \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	321.36 \$	
			7407	Huile et DEF fluid \ DEF (Diesel exhaust fluid)	02-320-02-631	1 467.04 \$	
				Kendal 10w30	02-320-00-633	1 044.62 \$	
				Kendal 15w40	02-320-00-633	1 863.03 \$	
27378	2022-07-31	ENERGERE INC - SOLUTION ECOENERGETIQUE	8183	Compteurs d'eau 2 pouces double turbine \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	121.16 \$	2 670.31 \$
			8182	Compteurs d'eau 2 pouces double turbine \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	2 549.15 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27379	2022-07-31	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	HYDRO15% JU	15% hydro - Centre Meredith Juin 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 266.41 \$	120 986.92 \$
			JUIN CORRIGÉ	Frais de Gestion - Centre Meredith Corrigé \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-124 253.33 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-5 238.15 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-10 449.38 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	139 940.86 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	124 253.33 \$	
27380	2022-07-31	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	312099	Commande du 30 juin 2022 \ Archives	02-120-00-670	379.41 \$	426.63 \$
			271943	Étiquettes numériques Pendaflex \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	47.22 \$	
27381	2022-07-31	Futech Hitech Inc.	FC80062688	Modules pour panneaux de contrôle - Usine d'épuration \ Modules pour panneaux de contrôle - Usine d'épuration	02-414-30-522	7 592.95 \$	7 592.95 \$
27382	2022-07-31	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	16971	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	1 442.99 \$	11 073.53 \$
			16951	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	2 490.02 \$	
			16922	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	1 311.00 \$	
			16898	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	2 404.99 \$	
			16921	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	2 063.23 \$	
			16972	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (top soil) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	1 361.30 \$	
27383	2022-07-31	GIRARD VICKY	COUCHES	Projet fonds vert - couches jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	200.00 \$	200.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-200.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	200.00 \$	
27384	2022-07-31	Guillevin International Cie/Co.	2011-565568	Lampes pour aréna \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	127.21 \$	127.21 \$
27385	2022-07-31	H2LAB INC	74903	Drainage ch. de la Paix - Analyses de sol \ Drainage ch. de la Paix - Analyses de sol	02-320-00-521	2 372.28 \$	2 372.28 \$
27386	2022-07-31	HINO	073654	CAM127 - Pièces mécaniques (air dryer) \ CAM127 - Pièces mécaniques (air dryer)	02-320-03-525	702.92 \$	651.32 \$
			073667	CAM109; Pièces mécaniques (amortisseur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	106.50 \$	
			073681	CREDIT CAM127; retour de pièces \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-158.10 \$	
27387	2022-07-31	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	112886	5 coroplastes Bienvenue et Marche \ 5 coroplastes Bienvenue et Marche	02-701-20-970	494.39 \$	494.39 \$
27388	2022-07-31	INTER OUTAOUAIS	302842G	CAM130; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	214.86 \$	264.90 \$
			CM302842G	CAM130; Retour de pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-71.81 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			302782G	CAM127; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	121.85 \$	
27389	2022-07-31	JUPITER CONSTRUCTION INC	JYR000100	Entente - Réclamation travaux dispositifs retenue bois sentier VVC \ Entente - Réclamation dispositifs retenue bois sentier VVC	23-040-50-721	48 549.69 \$	48 549.69 \$
27390	2022-07-31	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008693972	copies 01/06 au 30/06/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	69.30 \$	488.50 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	26.49 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	62.88 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	4.12 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	22.96 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	140.03 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	162.72 \$	
27391	2022-07-31	Laboratoire Micro B	12130	Analyse d'eau (#100732) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	77.90 \$
			12087	facture 12087 - Analyse d'eau (#100692) \ Facture 12087	02-470-01-459	29.03 \$	
27392	2022-07-31	LAIRD EKATERINA	COUCHES	Projet fonds vert - couches jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	125.37 \$	125.37 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-125.37 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	125.37 \$	
27393	2022-07-31	Lapointe Drainage ltd	5018828	Ponceau - Coude 45 18" \ Ponceau - Coude 45 18"	02-320-02-649	657.50 \$	657.50 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-46.55 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	46.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-58.04 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	29.02 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	29.02 \$	
27394	2022-07-31	LEE (MONARCH WAYSTATION) KHUMA	MONARCH	Projet communautaire fonds vert - Monarch Waystation \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 832.63 \$	1 832.63 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 832.63 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 832.63 \$	
27395	2022-07-31	Les Toitures Raymond Et Associes Inc.	3	Décompte #3 - Libération retenue 10% / Réparation toiture Centre Meredith \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	7 060.57 \$	7 060.57 \$
27396	2022-07-31	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1695150	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	1 380.91 \$	1 438.56 \$
			P1695199	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	20.95 \$	
			P1695204	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	36.70 \$	
27397	2022-07-31	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	24393	Publicité Élections et Eveil artistique (facture 2021) \ Journaux et revues	02-120-00-341	621.92 \$	1 185.30 \$
				Publicité et information - journaux et revues	02-702-90-341	563.38 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27398	2022-07-31	MACHINERIES FORGET	376743	CAM119/CAM122/STOCK - Pièces mécaniques \ CAM119/CAM122/STOCK - Pièces mécaniques	02-320-03-525	283.67 \$	2 313.01 \$
				CAM119/CAM122/STOCK - Pièces mécaniques	02-320-03-525	283.67 \$	
				CAM119/CAM122/STOCK - Pièces mécaniques	02-320-03-525	567.32 \$	
			376282	CAM119/CAM122/STOCK - Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	589.18 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	589.17 \$	
27399	2022-07-31	MAZOUT G. BELANGER INC.	01479446	Diesel saisonnier \ Diesel	02-220-02-631	39.11 \$	8 808.45 \$
				Diesel	02-320-02-631	358.69 \$	
				Diesel	02-330-02-631	386.78 \$	
				Diesel	02-390-02-631	31.93 \$	
			01483356	Essence \ Essence	02-220-01-631	234.67 \$	
				Essence	02-320-01-631	404.21 \$	
				Essence	02-330-01-631	767.60 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 139.36 \$	
				Essence	02-490-01-631	26.95 \$	
				Essence	02-610-01-631	29.56 \$	
				Essence	02-470-01-631	13.86 \$	
			01483355	Diesel saisonnier \ Diesel	02-220-02-631	257.51 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 361.55 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 546.48 \$	
				Diesel	02-390-02-631	210.19 \$	
27400	2022-07-31	MECANIQUE FABRICATION OUTAOUAIS	18932	CAM127; pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	218.05 \$	218.05 \$
27401	2022-07-31	MELANIE BOUCHER & MAXIME LACROIX		Remboursement program pompage septique 2020-2021 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	283.00 \$	283.00 \$
27402	2022-07-31	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	753524	Travaux informatiques divers (main d'oeuvre et pièces) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	282.84 \$	5 071.77 \$
				Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	2 417.06 \$	
			753619	Disque Seagate - Saugarde serveurs \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	258.69 \$	
			753594	Intranet municipal \ Service des ressources humaines	02-160-00-414	635.24 \$	
			753475	Achat portable pour la CIEC (Service des loisirs) \ Achat portable pour la CIEC (Service des loisirs)	23-020-00-726	1 477.94 \$	
				Écriture 23-810-00-000 / Achat portable pour la CIEC	23-810-00-000	-1 062.27 \$	
				Écriture 59-131-00-000 / Achat portable pour la CIEC	59-131-00-000	1 062.27 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-04-000 / Achat portable pour la CIEC	03-310-04-000	287.29 \$	
				Écriture 23-610-00-000 / Achat portable pour la CIEC	23-610-00-000	-287.29 \$	
27403	2022-07-31	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	2304	Facture 2304 - Animations consultation publiques \ Facture 2304	02-610-00-419	3 472.63 \$	3 472.63 \$
27404	2022-07-31	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000183	CARRA P11, P12, P13 P. Guénard \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	489.21 \$	489.21 \$
27405	2022-07-31	MULTI ROUTES INC.	FA0044517	42000L - Abat poussière 2022 \ 38000L - Abat poussière 2022	02-320-00-635	15 838.96 \$	30 169.44 \$
			FA0044390	38000L - Abat poussière 2022 \ 38000L - Abat poussière 2022	02-320-00-635	14 330.48 \$	
27406	2022-07-31	Paradis Montpetit Beauchamp inc	151346	Service Huissier Honoraires prof. autres	02-610-00-419	154.88 \$	410.93 \$
			151177	Service Huissier \ Honoraires prof. autres	02-610-00-419	256.05 \$	
27407	2022-07-31	PIÈCE COURCHESNE	932-724472	pièces divers (soufflette, adaptateur, bague, raccord) \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	48.43 \$	48.43 \$
27408	2022-07-31	PNEUS BELISLE OUTAOUAI INC.	F0075809 00	CAM121; Réparation crevaison de pneu \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	37.89 \$	385.06 \$
			FC0075809 00	CAM121; Réparation crevaison pneu \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	37.89 \$	
			F0074687 00	APPEL DE SERVICE-SERRAGE DE ROUE - UNITÉ 631 \ APPEL DE SERVICE -SERRAGE DE ROUE - UNITÉ 631	02-220-01-525	309.28 \$	
27409	2022-07-31	POISSON CAROLINE	COUCHES	Projet fonds vert - Couches jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	171.33 \$	171.33 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-171.33 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	171.33 \$	
27410	2022-07-31	Postes Canada	C172977866	Envoi postal pour le Marché \ Envoi postal pour le Marché	02-701-20-970	525.48 \$	525.48 \$
27411	2022-07-31	QUIPP ROSEMARY	COUCHES	Projet fonds vert - couches jetables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	154.88 \$	154.88 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-154.88 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	154.88 \$	
27412	2022-07-31	Regulvar	47448	Appels de service - Caserne #2 / Administration \ Appels de service - Caserne #2 / Administration	02-130-00-522	392.36 \$	784.71 \$
				Appels de service - Caserne #2 / Administration	02-220-00-522	392.35 \$	
27413	2022-07-31	Riobec Securite Inc.	341766	Inperméable + chandail pour \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-490-00-650	147.30 \$	1 467.07 \$
			344096	Ballards temporaires pour sentier VVC \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	239.93 \$	
			344439	Bottes - Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	217.58 \$	
			345027	Vêtements T-shirt et pantalons) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	135.46 \$	
			345024	T-shirt manches courtes - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	91.75 \$	
			345026	T-shirt manches courtes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	59.56 \$	
			345022	Vêtements (kangourou + t-shirt manches courtes) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	183.13 \$	
			345023	Vêtements t-shirt manches courtes) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	68.73 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			345025	Vêtements (T-shirt manches courtes) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	91.75 \$	
			345020	Vêtements (Kangourou, t-shirt manches courtes + manches long) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	231.88 \$	
27414	2022-07-31	Robert Erwin Transport Inc.	22820	Drainage ch. Dupuis - Transport de matériaux \ Drainage ch. Dupuis - Transport de matériaux	02-320-00-521	2 427.37 \$	2 427.37 \$
27415	2022-07-31	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201159138	Clé \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	3.95 \$	36.34 \$
			201159038	Antirouille - Garage TP \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	32.39 \$	
27416	2022-07-31	Ronald Mccambley Construction	883152	Travaux Stabilisation VVC suite à érosion \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	5 817.73 \$	17 076.66 \$
			883151	Drainagé ch. Cadillac - Transport de matériaux \ Drainage ch. Cadillac - Transport de matériaux	02-320-00-521	3 618.84 \$	
			883159	Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Loretta (Location) \ Ensemencement hydraulique - Ch. Kirk's Ferry, Route 105, Lor	02-320-00-629	7 640.09 \$	
27417	2022-07-31	SIGNEBEC	INV-15709	Signaleurs 16 et 17 juillet 2022 - Dunlop/Lac-Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 196.59 \$	6 102.59 \$
			INV-15708	Signaleurs 16 et 17 juillet 2022 - Old Chelsea/Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 906.00 \$	
27418	2022-07-31	SIMO MANAGEMENT INC	053043	Mesurage des boues - Étangs aérés Farm Point \ Mesurage des boues - Étangs aérés Farm Point	02-415-20-522	5 403.83 \$	5 403.83 \$
27419	2022-07-31	SPECTRALITE/SIGNOPLUS	FC87384	Accessoires pour installation du panneau Sentier de l'amitié \ Accessoires pour installation panneau sentier de l'amitié	02-702-59-725	47.72 \$	47.72 \$
27420	2022-07-31	Talbot Maryse	2022-06-01B	Design graphique Sentier de l'amitié \ Design graphique Sentier de l'amitié	02-701-70-345	247.20 \$	603.62 \$
			2022-06-01A	Facture mois d'avril graphisme chelsea en fête 2022 \ Publications	02-701-20-345	356.42 \$	
27421	2022-07-31	TECH FORWARD FIRE SOLUTIONS LTD.	1138	CASIER MOBILE POUR HABITS DE COMBAT \ CASIER MOBILE POUR HABITS DE COMBAT	03-310-02-000	5 405.51 \$	5 818.05 \$
				CASIER MOBILE POUR HABITS DE COMBAT	23-610-00-000	-5 405.51 \$	
				CASIER MOBILE POUR HABITS DE COMBAT	23-030-00-726	5 818.05 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-411.89 \$	
				Ameub., équip. bureau info. & comm.- Sécurité pub.	23-030-00-726	411.89 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-513.58 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	256.79 \$	
				Ameub., équip. bureau info. & comm.- Sécurité pub.	23-030-00-726	256.79 \$	
27422	2022-07-31	Tourisme Outaouais	00006320	Abonnement Annuel 2022 \ Abonnement annuel 2022	02-702-90-494	171.31 \$	171.31 \$
27423	2022-07-31	TRANE CANADA ULC	312700953	Réparation - Fuite de gaz réfrigérant R134 du chiller - Centre Meredith \ Réparation - Fuite de gaz réfrigérant R134 du chiller - Cent	02-701-27-522	11 096.00 \$	11 096.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

Page 17 sur 29

Imprimé le 3 août 2022 par Laura Rendle Hobbs

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27424	2022-07-31	WSP CANADA INC	1120957	Étude de caractérisation écologique MUSIE \ Étude de caractérisation écologique MUSIE	02-701-50-419	4 185.09 \$	4 185.09 \$
27425	2022-07-31	Wurth Canada Limited	24935516	Nettoyant, rondelle, brosses \ Pieces et accessoires - autres Articles de quincaillerie	02-320-00-649 02-320-00-641	204.89 \$ 68.02 \$	272.91 \$
27426	2022-08-01	2963-2072 Quebec Inc.	13759	Collecte matières résiduelles pour commerces - Juin 2022 \ Collecte déchets pour commerces - Juin 2022 Collecte recyclage pour commerces - Juin 2022	02-451-10-446 02-452-10-446	728.66 \$ 827.82 \$	65 932.90 \$
			AOUT 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022 Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022 Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022 Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-451-10-446 02-452-10-446 02-452-35-446 02-452-90-446	22 583.96 \$ 18 587.63 \$ 20 695.50 \$ 2 509.33 \$	
27427	2022-08-01	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	AOUT 2022	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Dénéigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
27428	2022-08-01	A4 ARCHITECTURE + DESIGN INC	F-5269	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-080-00-729 03-310-01-000 23-610-00-000	1 281.97 \$ 1 170.61 \$ -1 170.61 \$	4 486.90 \$
			F-5232	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-080-00-729 03-310-01-000 23-610-00-000	3 204.93 \$ 2 926.53 \$ -2 926.53 \$	
27429	2022-08-01	ABV DES 7	2022012	Versement 1 - Caractérisation des berges de la rivière Gatineau \ Versement 1 - Caractérisation des berges de la rivière Gat	02-470-02-459	7 619.25 \$	7 619.25 \$
27430	2022-08-01	ANDRE LAMOTHE	D2022-00325	CAUTIONNEMENT 500 \$	Dépôt - Correctif complet septique - 55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
27431	2022-08-01	ANNIE DESROSIERS	D2021-01156	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle 55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27432	2022-08-01	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB109083	Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Contrat vidange fosses septiques 2022	02-490-00-446	62 039.58 \$	62 039.58 \$
27433	2022-08-01	Bionest	SV344424	Contrat entretien 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	881.79 \$	881.79 \$
27434	2022-08-01	BISSON SEBASTIEN	1 (07/22)A	Support devis technique sentier ouest A5 \ Support devis technique sentier ouest A5	02-701-50-411	150.00 \$	3 750.00 \$
			1 (07/22)B	Expertise en géotechnique - Sentier OUEST de l'autoroute 5 \ Expertise en géotechnique - Sentier OUEST de l'autoroute 5	02-701-50-411	1 725.00 \$	
			2 (07/22)	Mandat contre-expertise secteur Vallée - Voie Verte Chelsesa \ Mandat contre-expertise secteur Vallée - Voie Verte Chelsesa	23-040-50-721	1 875.00 \$	
27435	2022-08-01	Bouquinart	104457	Livres num fr. \ Livres num fr.	02-702-30-729	395.66 \$	395.66 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

Page 18 sur 29

Imprimé le 3 août 2022 par Laura Rendle Hobbs

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27436	2022-08-01	Cima	22113310A	Avenants 401 à 4013 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Avenant 402 - Réfection chemin du Lac-Meech	23-040-00-721	801.38 \$	14 444.32 \$
			22113310B	Avenant 414 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Avenant 414 - Réfection chemin du Lac-Meech	23-040-00-721	379.42 \$	
			22113310C	Service accompagnement - Réfection ch. Lac-Meech \ Infrastr. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	1 069.84 \$	
			22204564A	Avenants 415 et 416 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Avenant #416 - Stabilisation section talus (15+435 et 15+490)	23-040-00-721	1 972.40 \$	
			22204564B	Avenant 417 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Avenant 417 - Réfection chemin du Lac-Meech	23-040-00-721	10 221.28 \$	
27437	2022-08-01	Commtech	84247	Copies 26/05 au 27/06/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	111.77 \$	522.62 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	74.50 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	136.97 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	6.89 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	192.49 \$	
27438	2022-08-01	CONSEILLERS FORESTIER ROY	22075	Ensemencement 2022 \ Ensemencement 2022	02-320-00-629	11 913.77 \$	11 913.77 \$
27439	2022-08-01	Construction DJL, Agence Wakefield	18042300A	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone	02-320-00-521	383.26 \$	1 995.72 \$
			18042300B	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes Gabion 100-200mm	02-320-00-521	540.67 \$	
			18041854	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	537.89 \$	
			18041850	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	533.90 \$	
27440	2022-08-01	COOPSCO	2232313	Numérisation de document pour demande informations \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	6.90 \$	6.90 \$
27441	2022-08-01	COUILLARD CONSTRUCTION	#6A	Réfection chemin du Lac-Meech, entre ch. Dunlop et Promenade Gatineau \ Réfection ch. du Lac-Meech, ch. Dunlop et Promenade Gatineau	23-040-00-721	10 889.62 \$	10 345.14 \$
			#6B	Décompte #6 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-544.48 \$	
27442	2022-08-01	ED BRUNET ET ASSOCIÉS INC	D2020-00362	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
27443	2022-08-01	EPURSOL	0000099745	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	4 702.48 \$	4 702.48 \$
27444	2022-08-01	Francis Canada Truck Center Inc.	X100308691:01	CAM119 - Compresseur \ CAM119 - Compresseur	02-320-03-525	658.29 \$	658.29 \$
27445	2022-08-01	FRANCOIS MALOUIN	D2021-00583	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$	Dépôt - Nouvelle 55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27446	2022-08-01	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	17264	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil	02-320-00-521	595.58 \$	935.91 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			17289	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 verges Top soil	02-320-00-521	340.33 \$	
27447	2022-08-01	GINETTE RENAUD	D2022-00021	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$ \ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27448	2022-08-01	Groupe Archambault Inc.	BL25223151	Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-43.96 \$	578.32 \$
			CW25486103	Achat DVD \ DVD	02-702-30-729	548.09 \$	
			CWQ25486104	Achat DVD \ DVD	02-702-30-729	74.19 \$	
27449	2022-08-01	HELENE GELINAS	D2021-01164	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$ \ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27450	2022-08-01	Imprimerie Vincent Ltée	177176	Impression billet de courtoisie - avis d'infraction/animaux \ Publicité et information - journaux et revues	02-290-00-341	274.79 \$	274.79 \$
27451	2022-08-01	ISABELLE RODRIGUE	D2021-00626	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27452	2022-08-01	JACQUES LAFLEUR & NICOLAS MONGEON		Remboursement program pompage septique 2021-2022 des fosses septique \ Tarification/vidange	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
27453	2022-08-01	JEAN-PIERRE DOYON	D2021-00937	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	310.00 \$	310.00 \$
27454	2022-08-01	JOSIANNE BOND	D2021-01019	CAUTIONNEMENT - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27455	2022-08-01	JRT AUTOMATISATION INC.	382021	Remplacement carte maitresse serveur - Usine d'eaux usées \ Rempalcement carte maitresse serveur - Usine d'eaux usées	02-414-30-522	6 181.68 \$	6 181.68 \$
27456	2022-08-01	JUDITH KINSLEY	D2022-00035	CAUTIONNEMENT - 500 \$ Dépôt - Correctif complet septique	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
27457	2022-08-01	JULIE MALETTE	D2021-00262	CAUTIONNEMENT 1 000 \$ \ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
27458	2022-08-01	Lamarche Mcguinty Inc.	2202	Drainage ch. Dupuis - 200 tonnes MG-20 MTQ \ Drainage ch. Dupuis - 200 tonnes MG-20 MTQ	02-320-00-521	2 102.09 \$	2 102.09 \$
27459	2022-08-01	Laurialt Electrique	3836	Remplacement de lumières - Terrains de soccer \ Remplacement de lumières - Terrains de soccer	02-701-50-522	1 249.66 \$	1 249.66 \$
27460	2022-08-01	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	AOUT 2022	Loyer bureaux Loisirs 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	919.80 \$	919.80 \$
27461	2022-08-01	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	451850	Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable \ Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable	02-412-30-522	30 794.04 \$	38 635.34 \$
				Écriture 03-410-00-000 / Membranes usine eau potable	03-410-00-000	-28 119.06 \$	
				Écriture 59-110-00-000 / Membranes usine eau potable	59-110-00-000	28 119.06 \$	
			451848A	Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable \ Remplacement et nettoyage membranes usine eau potable	02-412-30-522	4 201.47 \$	
				Écriture 03-410-00-000 / Membranes usine eau potable	03-410-00-000	-3 836.51 \$	
				Écriture 59-110-00-000 / Membranes usine eau potable	59-110-00-000	3 836.51 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			451848B	lavage membranses - Usine d'eau potable \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	3 639.83 \$	
27462	2022-08-01	Louise Lebrun	FLEURS 2022	Achat fleurs et vivace cimetières Chelsea \ Achat fleurs et vivace cimetières Chelsea	02-631-01-522	457.78 \$	457.78 \$
27463	2022-08-01	M. GILLES PAQUIN	772 LAC MEECH	Remboursement program pompage septique 21-22; \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
27464	2022-08-01	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	753674	Contrat annuel support informatique 12/07 AU 11/08/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	955.25 \$	16 399.09 \$
			753675	Contrat annuel support informatique 12/08 AU 11/09/2022 \ Contrat annuel support informatique 2022	02-130-00-414	955.25 \$	
			753705	Appel de service - Problème connexion (rien ne fonctionnait) \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	413.91 \$	
			753701	Configuration - Retour Stéphanie Desforges \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	195.46 \$	
			753633	Projet renouvellement parc informatique - Bibliothèque (subvention) \ Projet renouvellement parc informatique-Bibliothèque (subv)	23-020-00-726	12 851.91 \$	
				Écriture 03-310-04-000 / Renouv. ordinateurs bibliothèque	03-310-04-000	5 867.75 \$	
				Écriture 23-610-00-000 / Renouv. ordinateurs bibliothèque	23-610-00-000	-5 867.75 \$	
			753710	Contrat annuel support informatique - Ajustement avril à août 2022 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	573.16 \$	
			753687	Disque Seagate pour serveur \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	258.69 \$	
			753712	Rotation + config ordi \ Rotation + config ordi	02-702-30-414	195.46 \$	
			753702	IN/OUT Configuration ordinateur comptoir prêt livres \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-702-30-414	248.35 \$	
			753711	IN/OUT Configuration ordinateur comptoir prêt livres \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-702-30-414	-248.35 \$	
27465	2022-08-01	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	16235	Inspection finale travaux décontamination plafond Centre Meredith \ Inspection finale décontamination plafond Centre Meredith	02-701-27-523	3 836.26 \$	3 836.26 \$
				Écriture 03-510-00-000/Inspection finale plafond CM	03-510-00-000	-2 825.20 \$	
				Écriture 59-131-00-000/Inspection finale plafond CM	59-131-00-000	2 825.20 \$	
27466	2022-08-01	Noël + Associés	0000053359	Frais juridiques - Dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	2 009.19 \$	2 009.19 \$
27467	2022-08-01	Nova Marketing	5438	Animation et sonorisation chelsea en fête 2022 \ Animation et sonorisation chelsea en fête 2022	02-701-70-499	1 425.69 \$	1 425.69 \$
27468	2022-08-01	PAMELA SURTEES	D2021-01037	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	310.00 \$	310.00 \$
27469	2022-08-01	PARAGRAPHÉ	218394	Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-51.43 \$	403.05 \$
			218402	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	454.48 \$	
27470	2022-08-01	PAUL GAGNON	D2022-00106	CAUTIONNEMENT Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
				000 \$			

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27471	2022-08-01	Pompaction inc.	POMPA-FV1350	Remplacement des clapets anti-retour - Usine eau potable \ Remplacement des clapets anti-retour - Usine eau potable	02-412-30-522	1 824.75 \$	1 824.75 \$
27472	2022-08-01	QDI	9380	Hon. prof. suppl. - Coordination finalisation stabilisation Ruisseau Chelse \ Hon. prof. suppl. - Coord. finalisation stabilisation Ruisse	23-030-00-721	1 776.36 \$	10 282.21 \$
			9236	Servi. prof. ingénierie structure et civile - Chalet service Farm Point \ Servi. prof. ingén. structure - Chalet service Farm Point	23-080-00-722	4 599.00 \$	
				Servi. prof. ingén. civile - Chalet service Farm Point	23-080-00-722	3 906.85 \$	
27473	2022-08-01	Riobec Securite Inc.	343145	GANTS DE NITRILE, RUBAN DANGER \ GANTS DE NITRILE ET RUBAN DANGER	02-220-00-690	614.61 \$	614.61 \$
27474	2022-08-01	ROLAND HANEL	D2019-00210	CAUTIONNEMENT - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
27475	2022-08-01	RPGL AVOCATS BARRISTERS	20468	Frais juridiques - dossier 12298-140 (550-17-010932-190) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	283.99 \$	1 317.56 \$
			20469	Frais juridiques - dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 033.57 \$	
27476	2022-08-01	SANI-TEC	202788	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	329.57 \$	329.57 \$
27477	2022-08-01	Services de sécurité ADT CANADA INC.	28520014	Télesurveillance feu-traitement FP 9/8 au 8/11/2022 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	129.73 \$	208.89 \$
			28537186	Télesurveillance feu Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	79.16 \$	
27478	2022-08-01	SIGNEBEC	INV-15772	Signaleurs 23 et 24 juillet 2022; Old Chelsea/chemin Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 427.11 \$	1 427.11 \$
27479	2022-08-01	Spca de L'Outaouais	AOUT 2022	Contrat pour contrôle animalier 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 \$	2 540.56 \$
27480	2022-08-01	STEPHANIE BOSSE	002	Maquillage et sculpture de ballon chelsea en fête 2022 \ Maquillage et sculpture de ballon chelsea en fête 2022	02-701-70-499	600.00 \$	600.00 \$
27481	2022-08-01	TESSIER RECREO-PARC	34,299	Achat mobiliers urbains pour les parcs 2022 \ Achat mobiliers urbains pour les parcs 2022	23-080-00-729	13 041.61 \$	13 041.61 \$
				Écriture 03-310-01-000/Mobiliers urbains pour les parcs 2022	03-310-01-000	11 908.73 \$	
				Écriture 23-610-00-000/Mobiliers urbains pour les parcs 2022	23-610-00-000	-11 908.73 \$	
27482	2022-08-01	VERONIQUE BELANGER	D2021-00958	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
27483	2022-08-03	ABC MECANIQUE	1013843	VOL970; pièces mécaniques - boyau hydraulique, raccord, etc \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	241.27 \$	241.27 \$
27484	2022-08-03	Bell Canada (9153)	00213782222072	SERVICE MÉGALINK \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	169.66 \$	632.36 \$
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-160-00-331	15.42 \$	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	30.85 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	46.26 \$	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	46.26 \$	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	30.85 \$	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	107.97 \$	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	61.69 \$	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	30.85 \$	
27485	2022-08-03	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0286580 01	Bois + articles de quincaillerie \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	137.82 \$	137.82 \$
27486	2022-08-03	CARL LABRECQUE	D2020-00747	Remboursement cautionnement . \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
27487	2022-08-03	Carle Ford Inc.	FCCS281521	CAM137; Diagnostique problème de transmission \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	34.44 \$	34.44 \$
27488	2022-08-03	Centre de Verification Technique Outaouais	222284	CAM123; vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	213.86 \$	213.86 \$
27489	2022-08-03	CLA PERSONNEL, 3056058 CANADA INC	11609	35 heures; \ Autres services	02-130-00-499	1 458.75 \$	1 458.75 \$
27490	2022-08-03	Construction DJL, Agence Wakefield	18044070A	Travaux généraux et urgences - 200 tonnes MG-20B \ Travaux généraux et urgences - 200 tonnes MG-20B	02-320-00-621	433.41 \$	1 525.16 \$
			18044070B	Travaux Sentier Nord Kirks Ferry - 60 tonnes MG20B \ Travaux Sentier Nord Kirks Ferry - 60 tonnes MG20B	02-320-00-621	597.66 \$	
			18044070C	Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone \ Drainage ch. Patrick/Wright - 100 tonnes 20 mm clear stone	02-320-00-521	494.09 \$	
27491	2022-08-03	EPURSOL	0000099864	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	7 055.28 \$	7 055.28 \$
27492	2022-08-03	FCSD ARCHITECTURE + DESIGN INC	0395-21-021-01	Mandat d'accompagnement architecture - Construction chalet service FP \ Mandat accompagnement architecture-Construction chalet FP	23-080-00-722	5 108.34 \$	6 143.12 \$
			0394-21-025-03	Architectes - Travaux réparation toiture au Centre Meredith \ Architectes - Travaux réparation toiture au Centre Meredith	02-701-27-411	1 034.78 \$	
27493	2022-08-03	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	JUIN 22 CORRIG	Correction - Frais de gestion Centre Meredith Juin 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	124 253.33 \$	55 732.50 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	5 238.15 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	10 449.38 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	-139 940.86 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-124 253.33 \$	
				Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-179 985.83 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-8 024.67 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-16 008.47 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	204 018.97 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	179 985.83 \$	
27494	2022-08-03	FQM Assurances	6188	Ajout assurances - Rouleau compacteur \ Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-320-00-425	165.14 \$	330.27 \$
				Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-330-00-425	165.13 \$	
27495	2022-08-03	Francis Canada Truck Center Inc.	R100065436:01	CAM136; Vérification + entretien transmission \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	307.54 \$	307.54 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-21.77 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	21.77 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-27.15 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.57 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	13.58 \$	
27496	2022-08-03	GESTION K CPA INC	1192	Support comptable + gestion service finances \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	1 871.23 \$	1 871.23 \$
27497	2022-08-03	H2LAB INC	76753	analyses H2O surface 2022 \ analyses H2O surface 2022	02-470-00-453	2 869.49 \$	5 417.51 \$
			76754	analyses H2O puits 2022 \ analyses H2O puits 2022	02-470-00-452	2 548.02 \$	
27498	2022-08-03	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	55226	CAM132; Réparation fils pour freins ABS \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	275.83 \$	275.83 \$
27499	2022-08-03	HINO	073781	CAM123; Pièces mécanique et filtre divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	183.58 \$	952.13 \$
			073805	CAM103; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	65.47 \$	
			073829	CAM134; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	409.98 \$	
			073828	CAM136; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	458.26 \$	
			073884	CAM136; Filtre à huile \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-165.16 \$	
27500	2022-08-03	INTER OUTAOUAIS	303177G	Adaptateur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	34.55 \$	95.61 \$
			303247G	CAM136; Filtre à huile \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	61.06 \$	
27501	2022-08-03	Laboratoire Micro B	12225	Analyse d'eau (#100841) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	48.87 \$
27502	2022-08-03	LAFARGE CANADA INC.	716525983	Drainage ch. Dupuis - 100 tonnes Gabion 200-300mm \ Drainage ch. Dupuis - 100 tonnes Gabion 200-300mm	02-320-00-521	596.14 \$	2 071.40 \$
			716526184	Drainage ch. Dupuis - 100 tonnes Gabion 200-300mm \ Drainage ch. Dupuis - 100 tonnes Gabion 200-300mm	02-320-00-521	1 475.26 \$	
27503	2022-08-03	Lauriault Electricque	3873	Travaux électrique; Éteindre lampadaire \ Ent. & rép. - reseau d'eclairage	02-340-00-521	235.70 \$	483.48 \$
			3552	Travaux électrique - Usune d'eau potable \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	247.78 \$	
27504	2022-08-03	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	60449	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	2 136.06 \$	2 136.06 \$
27505	2022-08-03	MARC PHILLION	D2020-00782	Remboursement cautionnement : \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
27506	2022-08-03	Martech Inc.	194261	Ensignes - ch. Wright \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	151.20 \$	151.20 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27507	2022-08-03	MAZOUT G. BELANGER INC.	01487366	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	275.56 \$	5 752.90 \$
				Diesel	02-320-02-631	2 527.25 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 725.15 \$	
				Diesel	02-390-02-631	224.94 \$	
27508	2022-08-03	MECANIQUE FABRICATION OUTAOUAIS	19000	VOL970; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	5.45 \$	5.45 \$
27509	2022-08-03	MOUNTAINVIEW TURF FARM LTD	77453	Tourbe - Drainage 2022 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	281.46 \$	281.46 \$
27510	2022-08-03	Ottawa Wear Part	296	Lame - Chargeur frontal \ Lame - Chargeur frontal	02-320-04-525	1 242.63 \$	1 242.63 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-87.97 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-320-04-525	87.97 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-109.69 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	54.84 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-320-04-525	54.85 \$	
27511	2022-08-03	PARAGRAPH	218476	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	2 099.12 \$	2 184.15 \$
			218475	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	22.05 \$	
			218477	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	62.98 \$	
27512	2022-08-03	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O12313	CAM123; Filte divers (huile + carburant) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	203.91 \$	1 246.63 \$
			O10080	CAM132; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	59.36 \$	
			910090	CAM132; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	381.67 \$	
			O10134	CAM132; Pièces mécaniques - pour freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	285.59 \$	
			910487	CAM132; Pièces mécaniques - freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	218.42 \$	
			912009	CAM121; Pièce mécanique - verrou de porte \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	97.68 \$	
27513	2022-08-03	Riobec Securite Inc.	346047	Déliéateur + Élingue double - VVC \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	157.10 \$	354.27 \$
			345699	Retour de vêtements - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-74.86 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-74.89 \$	
			344840	Vêtements - pantalons \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	14.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	14.98 \$	
			345701	Gants + vestes di signalisation \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	15.85 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	15.84 \$	
			345576	Vêtements - patalons \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	134.78 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	134.78 \$	
			345458	Trousse hygiénique \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	15.72 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27514	2022-08-03	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201160051	Fourniture divers pour drainage \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	55.83 \$	216.60 \$
			201160381	Fourniture pour VVC \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	38.98 \$	
			201159877	Chasse-moustique \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	26.42 \$	
			201159559	Couteau, lames, clou \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	48.39 \$	
			201159709	Vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	26.31 \$	
			201159695	Attacheds câbles \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	20.67 \$	
27515	2022-08-03	RPGL AVOCATS BARRISTERS	20471	Frais juridiques - dossier 12298-167 (550-17-012226-211) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	455.07 \$	568.90 \$
			20470	Frais juridiques - dossiers 12298-160 (550-22-020395-214) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	113.83 \$	
27516	2022-08-03	SPECTRALITE/SIGNOPLUS	FC 88203	Panneau et lutrin pour sentier de l'amitié \ panneau et lutrin pour sentier de l'amitié	02-702-59-725	1 037.07 \$	1 037.07 \$
27517	2022-08-03	Tetra Tech qi inc	60767092	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	39 896.31 \$	39 896.31 \$
27518	2022-08-03	TRAFIC INNOVATION INC	00418206	Déliéateur flexible + stabilisateur VVC \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	240.07 \$	240.07 \$
27519	2022-08-03	VALERIE ANNE WATSON	D2022-00046	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
27520	2022-08-03	VAPOREL EAU PURE	86711	Bouteilles d'eau - Garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	44.00 \$	89.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	44.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.57 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
27521	2022-08-03	XEROX CANADA LTEE	F59420093	Copies 27/06 au 26/07/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
						1 593 404.92 \$	1 593 404.92 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
TPS/TVQ JUIN CM	Ministre du Revenu du Quebec	2022-07-20	TPS/TVQ À PAYER AVRIL/JUIN - CNETRE MEREDITH \ Rapport TPS à payer- Mérédith	55-132-95-000	3 933.63 \$	11 738.16 \$
			Rapport TPS à payer- Mérédith	55-132-95-000	7 804.53 \$	
014550372220710	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-07-10	Internet 10/07 au 06/08/2022 \ Internet	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373220710	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-07-10	Internet 10/07 au 06/08/2022 \ Internet	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550375220710	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-07-10	Internet 10/07 au 06/08/2022 \ Internet	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
012290188220710	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-07-10	Télévision caserne 24/07 au 23/08/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 \$	75.77 \$
632 502 813 523	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-07-11	Électricité 09/06 au 08/07/2022 \ Électricité Centre Meredith	02-701-27-681	20 201.96 \$	20 201.96 \$
631 602 562 112	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-07-11	Électricité 09/06 au 08/07/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 641.99 \$	2 736.65 \$
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	1 094.66 \$	
631 602 562 111	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-07-11	Électricité 09/06 au 08/07/2022 \ Électricité caserne 1 -	02-220-00-681	493.90 \$	493.90 \$
650 502 774 475	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2022-07-12	Électricité 10/05 au 11/07/2022 \ Électricité Terrain de soccer 1 et 2	02-701-50-681	626.62 \$	626.62 \$
623 502 848 058	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-07-14	Électricité 14/06 au 13/07/2022 \ Électricité usine d'eau potable	02-412-30-681	4 381.95 \$	4 381.95 \$
686 502 742 405	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2022-07-14	Électricité 13/05 au 13/07/2022 \ Electricite	02-320-00-681	1 521.14 \$	1 521.14 \$
JUILLET 2022	PITNEY BOWES LEASING	2022-07-24	Contrat location 2022 - Plieuse inséreuse Juillet 2022 \ Contrat location 2022 - Plieuse inséreuse	02-130-00-517	1 017.53 \$	1 017.53 \$
012975899220722	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2022-07-22	Téléphone du 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone suppression d'eau potable	02-413-30-331	89.20 \$	89.20 \$
013101682220722	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone Station de pompage eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
000362509220722	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone Caserne #2	02-220-00-331	305.69 \$	305.69 \$
012982973220722	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone usine d'eau potable	02-412-30-331	94.95 \$	94.95 \$
012982987220722	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone usine d'eaux usées	02-414-30-331	94.95 \$	94.95 \$
013030180220722	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone Usine traitement eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012990174220722	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2022-07-22	Relais internet usine d'eau potable 22/07 au 21/08/2022 \ Relais internet usine d'eau potable	02-412-30-331	72.72 \$	72.72 \$
014707227220722	BELL CANADA	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone Hotel-de-Ville	02-130-00-331	1 055.27 \$	3 933.28 \$
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-120-00-331	191.88 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-141-00-331	191.87 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-160-00-331	95.93 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-220-00-331	191.87 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-320-00-331	287.80 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-330-00-331	287.80 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-390-00-331	191.87 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-470-00-331	191.87 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-610-00-331	671.52 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-701-10-331	383.73 \$	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-702-30-331	191.87 \$	
014191957220722	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2022-07-22	Téléphone 22/07 au 21/08/2022 \ Téléphone	02-415-30-331	61.22 \$	61.22 \$
010683963220719	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-07-19	Téléphone 19/07 au 18/08/2022 \ Téléphone Station pompage FP (St-Clément)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683945220719	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-07-19	Téléphone 19/07 au 18/08/2022 \ Téléphone Usine de traitement FP	02-414-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683957220719	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-07-19	Téléphone 19/07 au 18/08/2022 \ Téléphone Station pompage FP (Rivière)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
000336644220719	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-07-19	Téléphone 19/07 au 18/08/2022 \ Téléphone Chalet Service FP	02-701-30-331	89.20 \$	89.20 \$
000334322220719	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-07-19	Téléphone 19/07 au 18/08/2022 \ Téléphone Centre communautaire FP	02-701-20-331	238.52 \$	238.52 \$
665 802 483 037	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2022-07-22	Électricité 21/05 au 21/07/2022 \ Électricité cente communautaire Hollow Glen	02-701-20-681	266.04 \$	532.08 \$
			Électricité caserne 3 - Hollow Glen	02-220-00-681	266.04 \$	
682 002 744 893	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2022-07-18	Électricité 17/05 au 15/07/2022 \ Électricité	02-460-00-681	34.55 \$	34.55 \$
620 802 592 399	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2022-07-19	Électricité 18/05 au 18/07/2022 \ Electricite	02-701-50-681	163.78 \$	163.78 \$
					49 173.86 \$	49 173.86 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03

LISTE DES PAIEMENTS DU 09-07-2022 au 03-08-2022

Sommaire

Chèques	1 593 404.92 \$
Chèques annulés	-1 181.03 \$
Débit direct	49 173.86 \$
	<hr/>
	1 641 397.75 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-07-09
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-08-03



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

JUILLET 2022

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-27-523		2022-07-27	Solde contrat Toiture Raymond-Toit Centre Meredith		50 948.90 \$
03-510-00-000		2022-07-27	Solde contrat Toiture Raymond-Toit Centre Meredith	50 948.90 \$	
02-701-27-523		2022-07-27	Corriger transfert Toitures Raymond-Toit Centre Me	101 897.80 \$	
03-510-00-000		2022-07-27	Corriger transfert Toitures Raymond-Toit Centre Me		101 897.80 \$
02-701-27-411		2022-07-27	Solde contrat MSEI/Décontamination plafond CM		511.40 \$
02-701-27-523		2022-07-27	Solde contrat MSEI/Décontamination plafond CM	3 336.60 \$	
03-510-00-000		2022-07-27	Solde contrat MSEI/Décontamination plafond CM		2 825.20 \$

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-040-00-725		2022-07-14	Transfert s-projets 9 à 17 REG1236-21/Criblure VVC		11 315.00 \$
23-040-50-721		2022-07-14	Transfert s-projets 9 à 17 REG1236-21/Criblure VVC	11 315.00 \$	
02-701-50-451		2022-07-20	Imprévu - Remplacement bancs de balançoires		1 200.00 \$
02-701-50-641		2022-07-20	Imprévu - Remplacement bancs de balançoires	1 200.00 \$	

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-470-00-411		2022-07-12	Dépense plus élevé que prévue	55.00 \$	
02-470-00-641		2022-07-12	Dépense plus élevé que prévue		55.00 \$
02-320-00-341		2022-07-14	Comblent écart pour publication AO opération usines		2.29 \$
02-414-30-341		2022-07-14	Comblent écart pour publication AO opération usines	2.29 \$	
02-490-00-649		2022-07-18	Comblent déficit pour achat linge préposé PVFS		30.00 \$
02-490-00-650		2022-07-18	Comblent déficit pour achat linge préposé PVFS	30.00 \$	
02-414-30-522		2022-07-18	Remplacement carte maîtresse - Usine d'eaux usées	6 645.00 \$	
02-415-30-522		2022-07-18	Remplacement carte maîtresse - Usine d'eaux usées		6 645.00 \$
02-120-00-341		2022-07-18	Facture 2021 impayée - Publica. Low Down élection	740.00 \$	
02-120-00-726		2022-07-18	Facture 2021 impayée - Publica. Low Down élection		740.00 \$
02-702-30-499		2022-07-18	Achat de jeux pour 5-12 ans - Club de lecture		2 700.00 \$
02-702-30-729		2022-07-18	Achat de jeux pour 5-12 ans - Club de lecture	2 700.00 \$	
02-220-00-516		2022-07-19	Pour combler achat de masques et gants		1 200.00 \$
02-220-00-690		2022-07-19	Pour combler achat de masques et gants	1 200.00 \$	
02-220-00-321		2022-07-19	Pour combler poste frêts et messagerie		400.00 \$
02-220-00-322		2022-07-19	Pour combler poste frêts et messagerie	400.00 \$	
02-130-00-411		2022-07-20	Dossier Tenaga - Couvrir frais bornage	324.13 \$	
02-130-00-412		2022-07-20	Dossier Tenaga - Couvrir frais bornage		324.13 \$
02-290-00-341		2022-07-21	Impression nouveau billets de courtoisie SPCA	247.77 \$	
02-290-05-459		2022-07-21	Impression nouveau billets de courtoisie SPCA		247.77 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-381-79-010		2022-07-12	Pour projet éphémère 'Si aujourd'hui pour demain'	2 800.00 \$	
02-702-90-499		2022-07-12	Pour projet éphémère 'Si aujourd'hui pour demain'	2 400.00 \$	
02-702-90-639		2022-07-12	Pour projet éphémère 'Si aujourd'hui pour demain'	400.00 \$	
01-381-73-011		2022-07-18	Commandite pour club de lecture par Robert Bussière	200.00 \$	
02-702-30-670		2022-07-18	Commandite pour club de lecture par Robert Bussière	200.00 \$	
01-381-73-011		2022-07-18	Subvention - Appel de projets dév. des collections	12 100.00 \$	
02-702-30-729		2022-07-18	Subvention - Appel de projets dév. des collections	12 100.00 \$	
23-040-50-721		2022-07-19	Ajout fonds 23-040-50-721 REG1196-21 sentier VVC	50 000.00 \$	
23-510-00-000		2022-07-19	Ajout fonds 23-040-50-721 REG1196-21 sentier VVC	50 000.00 \$	
02-470-01-971		2022-07-19	Fonds vert - Pojets couches jetables et Monarch	2 484.21 \$	
03-510-10-002		2022-07-19	Fonds vert - Pojets couches jetables et Monarch		2 484.21 \$
02-702-30-499		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque		2 500.00 \$
02-702-30-726		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque		3 000.00 \$
03-310-04-000		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque	5 500.00 \$	
21-373-00-010		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque	5 930.54 \$	
23-020-00-726		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque	11 430.54 \$	
23-610-00-000		2022-07-26	Projet renouvellement parc informatique bibliothèque	5 500.00 \$	
01-234-47-000		2022-07-26	Collecte matières résiduelles commerce - Juin 2022	633.75 \$	
01-234-48-000		2022-07-26	Collecte matières résiduelles commerce - Juin 2022	720.00 \$	
02-451-10-446		2022-07-26	Collecte matières résiduelles commerce - Juin 2022	633.75 \$	
02-452-10-446		2022-07-26	Collecte matières résiduelles commerce - Juin 2022	720.00 \$	

01-000-00-000 Revenus
 01-279-00-000 Autres revenus - autres
 01-381-00-000 Autres transferts - fonctionnement
 02-000-00-000 Charges
 02-110-00-000 Conseil
 02-120-00-000 Greffe et application de la loi
 02-130-00-000 Gestion financière et administrative
 02-141-00-000 Communications
 02-160-00-000 Gestion du personnel
 02-220-00-000 Sécurité incendie
 02-320-00-000 Transport - voirie municipale

02-340-00-000 Transport - éclairage des rues
 02-390-00-000 Transport - Autres
 02-412-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
 02-413-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
 02-414-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
 02-415-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
 02-451-00-000 Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
 02-490-00-000 Hygiène de milieu - autres
 02-610-00-000 Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
 02-631-00-000 Santé & bien être - biens patrimoniaux
 02-701-00-000 Loisirs & culture - activités récréatives

02-330-00-000 Transport - enlèvement de la neige

23-000-00-000 Investissement
23-020-00-000 Administration générale
23-030-00-000 Sécurité publique
23-040-00-000 Transport
23-050-00-000 Hygiène de milieu
23-080-00-000 Loisirs & culture
23-610-00-000 Affectation - activités de fonctionnement
23-510-00-000 Financement à long term des activités d'investissement

02-702-00-000 Loisirs & culture - activités culturelles

03-110-00-000 Financement à long term des activités de fonctionnement
03-310-00-000 Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000 Revenus
21-490-00-000 Autres revenus - autres
23-910-00-000 Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-920-00-000 Affectation - fond de roulement
03-000-00-000 Conciliation à des fins fiscales

**COMITÉ CONSULTATIF DES
FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE
(CCF)**

**FINANCE ADVISORY
COMMITTEE AND BUDGET
MONITORING (FAC)**

Procès-verbal de la visioconférence du 11 juillet 2022

Minutes of the July 11, 2022, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h01.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:01 a.m.

PRÉSENT

PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor)
~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer) ~ Mme. Lynn Kearney (directrice des finances par intérim) et Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE

ABSENT

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 9 mai 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité

The minutes of the meeting held on May 9, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 9 mai 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of May 9, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **Stratégie pour achat de terrains municipaux**
Le processus continue. Lors des diverses rencontres publiques, les résidents aimeraient que la municipalité se porte acquéreur de terrains de grande superficie pour des fins communautaire et de conservation.
- **Relance économique des commerçants**
Les commerçants sont ouverts aux stratégies suggérées afin de promouvoir la relance économique cependant ils sont limités dû au manque de main-d'œuvre. Le maire suggère d'autre stratégie tel que le rétablissement d'une chambre de commerce afin de stimuler l'économie local et aider avec la pénurie de main d'œuvre. Le maire suggère également l'installation d'un sport à vélo afin d'encourager le tourisme et de vérifier s'il y a des subventions disponibles afin de réaliser le projet.

- **Strategy for purchasing municipal land**
The process continues. During the various public consultations, residents expressed that they would like the municipality to acquire certain large parcel of land for community and conservation use.

- **Economic recovery for businesses**
Local merchants are open to the suggested strategies to promote their economic recovery however they are limited due to a lack of staff. The mayor suggests other strategies like re-establishing the Chamber of commerce to stimulate the local economy and potentially help with labor shortages. The mayor also suggests the installation of a cyclist lot to encourage tourism and to see if there are any available grants to realise the project.

Les membres du comité suggèrent faire une rencontre publique avec les commerçants après la saison estival afin de mieux connaître leurs positions et enjeux.

Committee members suggest holding a public meeting with local business owner after the summer season to better understand their positions and challenges.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

États financiers audités 2021

Mme Kearney fait un suivi sur le cheminement de l'audit des états financiers 2021. Elle prévoit que les états financiers soient déposés au plus tard au mois de septembre.

2021 Audited financial statements

Ms. Kearney provides a progress report concerning the audit of the 2021 financial statements. She anticipates that the financial statements will be tabled no later than September.

Mme Kearney mentionne également aux membres du comité que le rapport Recyc-Québec a été déposé afin de recevoir la subvention annuelle.

Ms. Kearney also mentions to committee members that the report for Recyc-Québec has been filed so the municipality may receive their annual grant.

Le maire demande quelques questions concernant la présentation de la dette prévue pour l'automne.

The mayor asks a few questions concerning the presentation on debt that is planned for the fall.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

MAJ MRC no.4 et no.5 2022

Les résultats des dernières mises à jour du rôle sont présentés aux membres du comité.

MRC update 4 & 5 2022

The latest's results from the last two assessment role updates are presented to committee members.

Le maire suggère être plus conservatrice dans les budgets à venir pour les revenus supplémentaires provenant des droits de mutation et mise à jour du rôle étant donnée la situation économique actuelle.

The mayor suggests being more conservative in the coming budgets when it comes to additional revenues that stem from transfer tax and assessment role updates given the current economic situation.

Le comité recommande que Mme Kearney discute avec la MRC les enjeux à venir sur le nouveau rôle triennal étant donnée la situation économique actuelle. Les membres demandent aussi une présentation au conseil afin mieux comprendre le processus ainsi que les effets et impacts sur les valeurs.

The committee recommends that Ms. Kearney discuss with the MRC the possible challenges with the new three-year assessment role given the current economic situation. Members also ask that there be a presentation for council member so they may better understand the process as well as effects and impacts on property values

6.0 MISE À JOUR CCN

6.0 UPDATE ON NCC

Le Directeur général informe les membres des derniers développements dans le dossier.

The Director General informs committee members of the latest development in the file.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

Les membres du comité prennent connaissance des derniers suivis.

Committee members take note of the latest follow-ups

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

Les membres du comité prennent connaissance des derniers suivis. Le maire informe les membres de certain suivi pertinent dans quelque dossier.

Committee members take note of the latest follow-ups. The mayor informs members of certain pertinent follow-ups in a few cases.

Le Directeur général mentionne que les délais associés avec les dossiers juridiques sont encore très longs dû à la pandémie.

The Director General mentions that the delays associated with legal cases are still very long due to the pandemic.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

Aucun point de discussion

No discussion point

10.0 AUTRES

10.0 OTHERS

- **Recrutement – Directeur (trice) du service des finances**
Le maire et Mme Kearney mentionne aux membres du comité que l'affichage est prêt et qu'il sera affiché au mois d'août avec l'entrée en fonction prévu au mois de septembre.

Mme Kearney mentionne aux membres du comité qu'elle sera prête à continuer son mandat dans le cas jusqu'à l'embauche d'un nouveau Directeur
- **Stratégies d'acquisition de terrain (en lien avec la loi 37)**
Le maire informe aux membres du comité l'entrée de la loi 37 concernant l'acquisition de propriété. Le maire demande au directeur général en collaboration avec le responsable de la greffe de préparer résumé des enjeux et impact possible lors des acquisitions de terrain par la municipalité pour le conseil municipal.

- **Recruitment – Director of finances**
The mayor and Ms. Kearney mention to committee members that the posting is ready and will be published in August with an intended start date in September.

Ms. Kearney mentions to committee members that she is ready to continue her mandate until a new Director is hired.
- **Strategy for acquiring property (in regard to law 37)**
The mayor informs the committee member of the entry of law 37 concerning the acquisition of property. The mayor asks the Director General, in collaboration with the officer in charge of the registry, to prepare, for council, a summary of the impacts and possible challenges that the Municipality may face when acquiring land given the entry of the new law.

- **Comparaison coûts essence/diesel 2021-2022**
Mme Kearney présente aux membres du comité la comparaison des coûts pour l'essence et le diesel pour 2021 et 2022. La hausse du prix d'essence et diesel a des effets significatifs sur le budget municipal pour 2022.

Le maire suggère de revoir le montant remboursé par kilomètre pour les frais de déplacement du personnel étant donnée la hausse importante du carburant.

Le comité recommande de ne pas faire d'amendement budgétaire malgré les dépassements de dépenses en d'essence et de diesel. Ceci donnera un meilleur portrait des couts réel pour l'année et aidera dans la planification budgétaire pour l'année à venir.

- **Cost comparison gas/diesel 2021-2022**
Ms. Kearney presents to committee members the cost comparison for gas and diesel for 2021 and 2022. The increase in cost of gas and diesel is having significant effects on the municipal budget for 2022.

The mayor suggests reviewing the amount per kilometer for travelling expenses that is reimbursed to municipal staff given the price increase.

The committee recommends not making budget amendments for gas and diesel despite budget overages. This will give a better picture of the actual costs and help in budget planning for the coming year.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 15 août à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be August 15, 2022, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 11h01

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 11:01 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR



.....
Laura Rendle Hobbs, secrétaire

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR



.....
Pierre Guénard, président

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the July 6th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan (conseillère / Councillor) et/and Pierre Guénard (maire / mayor)
Nicole Desroches ~ Marc Monette ~ Hervé Lemaire ~ Matthew Smith ~ Sarah Anne Fleming ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Christopher Blais (conseiller / Councillor)
George Claydon

AUTRES

OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 8 juin 2022

2.1 Ordinary meeting held on June 8, 2022

L'adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juin 2022 est reportée à la prochaine rencontre afin d'ajouter des précisions au point 8.1.

Approval of the minutes of the June 8, 2022 regular meeting was deferred to the next meeting to add clarification to item 8.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
Les requérants des dossiers 6.1, 6.2 et 6.3 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.	Applicants of files 6.1, 6.2 et 6.3 were present and answered questions from the members of the PSDAC.
4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucune	Nil
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
Aucune	Nil
6.0 PIIA	6.0 SPAIP
6.1 2022-20029 Lot 2 636 006 au cadastre du Québec 465, Route 105	6.1 2022-20029 Lot 2 636 006 of the Québec cadastre 465, Route 105
ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 465, route 105 a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'un garage;	WHEREAS the owner of lot 2 636 006 of the Québec cadastre, property also known as 465, route 105, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a garage;
ATTENDU QUE le garage proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;	WHEREAS the proposed garage complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;
ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;	WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 30, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department;
IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA pour la construction d'un garage sur le lot 2 636 006 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 465, Route 105.	IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council approve this SPAIP request for the construction of a garage on lot 2 636 006 of the Québec cadastre, property also known as 465, Route 105.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY
6.2 2022-20019 Lot 4 121 367 au cadastre du Québec 16, chemin Douglas	6.2 2022-20019 Lot 4 121 367 of the Québec cadastre 16, chemin Douglas
ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin Douglas a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une garderie;	WHEREAS the owner of lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property also known as 16, chemin Douglas, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the implantation plan of a daycare;
ATTENDU QUE le projet proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;	WHEREAS the proposed project complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;
ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;	WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 30, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

ATTENDU QUE les membres ont commenté :

- les dimensions de la cour de jeux (devrait être plus grande);
- la possibilité d'utiliser des matériaux naturels pour clôturer la cour de jeux;
- la nécessité de prévoir un écran avec les usages résidentiels du projet Quartier Meredith;
- Vérifier la possibilité d'aménager le terrain en zéroscaping;
- l'ajout requis d'un aménagement pour piétons entre la porte d'entrée et le chemin Douglas et le long du chemin Douglas;
- le revêtement de l'aire de stationnement qui devrait permettre la percolation et l'infiltration des eaux de pluie (pas d'asphalte);
- vérifier la possibilité de construire un bâtiment en forme de "L";
- la possibilité d'aménager un "drop-off" sur le chemin Douglas avec l'aménagement de cases de stationnement et un cul-de-sac;

Pour ce qui est de l'architecture du bâtiment :

- la nécessité de mettre en valeur et de mieux protéger les portes d'entrée;
- l'ajout de décrochés dans les murs de la garderie afin d'estomper sa linéarité;
- l'utilisation d'un jeu de couleurs dans les matériaux, plutôt que des matériaux sobres et sombres;
- l'enseigne devrait être planifiée avec l'architecture du bâtiment et intégrée à celle-ci;
- des illustrations 3D seraient requises pour bien comprendre les saillies;

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 4 121 367 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin Douglas soit reportée à une rencontre ultérieure.

6.3 2022-20031
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne collective de 3 m X 2.45 m, composée d'acier et de bois;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux s'harmonisent à l'architecture du bâtiment et respectent le caractère villageois et champêtre du Centre-village;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS, members commented on:

- the size of the playground (should be larger);
- the possibility of using natural materials to enclose the playground
- the need to screen the residential uses of the Quartier Meredith project;
- Verify the possibility of zero-scaping the site;
- the required addition of pedestrian pathway between the front door and Douglas Road and along Douglas Road
- the paving of the parking area should allow for percolation and infiltration of rainwater (no asphalt)
- check the possibility of constructing an "L" shaped building;
- the possibility of creating a drop-off on Douglas Road with parking spaces and a cul-de-sac;

With respect to the architecture of the building :

- the need to enhance and better protect the entrance doors;
- the addition of recesses in the walls of the daycare centre to soften its linearity
- the use of a play of colors in the materials, rather than sober and dark materials;
- the sign should be planned with the architecture of the building and integrated with it
- 3D illustrations would be required to fully understand the projections;

IT IS THEREFORE PROPOSED that the approval of this request for a SPAIP on lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property also known as 16, chemin Douglas that this request be postponed to an ulterior meeting.

6.3 2022-20031
Lot 5 695 738 of the Québec cadastre
193, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 5 695 738 in the cadastre of Quebec, property also known as being 193, chemin d'Old Chelsea, presented to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning and integration plan architectural to authorize the installation of a collective sign of 3 m X 2.45 m, made of steel and wood;

WHEREAS the design, color and materials are in keeping with the architecture of the building and respect the village and rural character of the Centre-village

WHEREAS the proposed sign meets the criteria set out in By-law 681-06 concerning SPAIP;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne collective sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 2022-20039
Lot 5 989 802 au cadastre du Québec
181, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 802 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en métal sur le bâtiment de 0,76 m de diamètre pour le commerce « Bougie Doozy ».

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2022 par le Service d'urbanisme et de développement durable et se questionnent sur les matériaux et l'éclairage de l'enseigne;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 989 802 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin d'Old Chelsea, conditionnellement à ce que :

- la structure extérieure de l'enseigne soit en métal;
- le panneau circulaire de l'enseigne soit en bois ou en polyuréthane haute densité s'assimilant au bois;
- l'enseigne ait un relief;
- l'éclairage soit effectué avec des lampes de type col de cygne si l'enseigne est éclairée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 2022-20038
Lot 2 635 547 au cadastre du Québec
245, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 547 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la reconstruction du mur de soutènement qui longe le sentier qui mène au cimetière;

ATTENDU QUE l'intervention proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council approve this SPAIP request for the installation of a collective sign on lot 5 695 738 of the cadastre of Quebec, property also known as being 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.4 2022-20039
Lot 5 989 802 of the Québec cadastre
181, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 5 989 802 of the Quebec cadastre, property also known as 181, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of a metal sign on the building measuring 0.76 m in diameter for the business "Bougie Doozy";

WHEREAS the proposed sign is in conformity with the criteria of By-law 681-06 concerning SPAIP

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Department and have concerns on materials and lighting of the sign;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Sarah Anne Fleming and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 989 802 of the Quebec cadastre, property also known as 181, chemin d'Old Chelsea, conditional upon the following:

- the exterior structure of the sign be made of metal;
- the circular panel of the sign be made of wood or high density polyurethane similar to wood;
- the sign as a relief;
- the lighting is done with gooseneck type lamps if the sign is illuminated;

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.5 2022-20038
Lot 2 635 547 of the Québec cadastre
245, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of Lot 2 635 547 of the Quebec cadastre, property also known as 245, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the reconstruction of the retaining wall along the pathway leading to the cemetery

WHEREAS the proposed intervention is in conformity with the criteria set out in By-law 681-06 concerning SPAIP;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que les membres se questionnent sur le type de matériaux utilisés, le respect du lieu, l'absence de proposition d'aménagement paysager;

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 2 635 547 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin d'Old Chelsea, soit reportée à une rencontre ultérieure.

WHEREAS the members have examined the analysis report submitted on June 30, 2022, by the Urban Planning and Sustainable Development Department and have questions pertaining to the type of materials used, the respect of the site and the absence of landscaping proposal;

IT WAS THEREFORE PROPOSED that the request for SPAIP on lot 2 635 547 of the Quebec cadastre, property also known as 245, chemin d'Old Chelsea, be postponed to a subsequent meeting.

7.0	LOTISSEMENT	7.0	SUBDIVISION
	Nil		None
8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
	Nil		None
9.0	INFORMATION DU CONSEIL	9.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
9.1	Session ordinaire virtuelle du 5 juillet 2022	9.1	July 5th, 2022 Ordinary virtual sitting
10.0	AUTRE	10.0	OTHER
10.1	Camions cuisine de rue	10.1	Food trucks

Suite à la présentation de la proposition du SUDD sur le contenu d'un projet pilotes concernant les camions cuisine de rue, des discussions ont cours sur l'endroit prévu. Il y aurait d'ajouter :

- à l'extérieur du périmètre urbain lors d'un événement;
- sur un terrain public avec l'autorisation de la municipalité;
- à Hollow-Glen dans la zone multifonctionnelle;

On demande aussi s'il y aurait lieu de limiter le nombre de camions par propriété et le nombre de fois par année qu'une propriété se prévaut de la présence d'un camion de rue.

On voudrait aussi empêcher qu'un camion de cuisine de rue viennent compétitionner avec des restaurants établis. On souligne qu'il serait possible de les contrôler avec un règlement sur les usages conditionnels. Cependant, un tel processus requière du temps. Il y aura alors lieu d'établir dans le règlement une date limite pour recevoir les propositions afin de prévoir le délai de traitement pour l'étude par le CCUDD et le conseil municipal. Ceci permettrait aussi de connaître pour l'année à venir le nombre de camions de cuisine de rue, les dates d'opération prévues et les emplacements.

En fonction des propositions, il faudrait aussi se pencher sur la circulation que pourrait générer l'installation de ces camions.

La proposition du SUDD est d'exiger que les véhicules soient autonomes, donc non branchés aux égouts et à l'aqueduc. Les membres proposent qu'il soit toutefois autorisé de se brancher à une connexion électrique et même de le privilégier.

Enfin le comité s'est penché sur la gestion des matières résiduelles. On commente qu'il faudrait vérifier quels sont les

Following the presentation of PSDS proposal on the content of a pilot project concerning food trucks, discussions took place on the planned location. There should be added:

- outside the urban perimeter during an event
- on public land with the permission of the municipality;
- in Hollow-Glen in the multifunctional zone;

We also ask if there should be a limit on the number of trucks per property and the number of times per year that a property avails itself of the presence of a street truck.

We would also like to prevent a street food truck from competing with established restaurants. It was pointed out that it would be possible to control them with a conditional use by-law. However, such a process would take time. A deadline for receiving proposals should be established in the by-law to allow time for review by the PSDAC and Municipal Council. This would also allow for the number of street food trucks, planned dates of operation and locations for the coming year.

Depending on the proposals, the traffic that could be generated by the installation of these trucks should also be addressed.

The PSDS proposal is to require that the vehicles be self-contained, i.e. not connected to the sewer or water system. The members propose that it be allowed to connect to an electrical connection and even that it be preferred.

Finally, the committee examined the management of residual materials. It was commented that it would be necessary to verify

produits compostables dans les installations utilisées par la municipalité. Il faudrait s'assurer que les camions suivent le "sustainable food truck guideline".

Le comité propose d'inviter la présidente de l'association des restaurateurs de rue du Québec pour une discussion avec les membres du CCUDD et du conseil.

which products are compostable in the facilities used by the municipality. It should be mandatory that the trucks follow the "sustainable food truck guideline".

The committee proposes to invite the president of the Quebec street food restaurant association for a discussion with the members of the CCUDD and the council.

11.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	11.0	ADJOURNMENT
-------------	---------------------------	-------------	--------------------

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 21h07.

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that this meeting be adjourned at 9:07 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 8 juin 2022

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the June 8th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:00 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan (conseillère / Councillor) et/and Christopher Blais (conseiller / Councillor)
Nicole Desroches ~ Marc Monette ~ George Claydon ~ Matthew Smith ~ Sarah Anne Fleming ~ Benoît Delage
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Hervé Lemaire

AUTRES

OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 4 mai 2022

2.1 Ordinary meeting held on May 4, 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 mai 2022 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by M. George Claydon and resolved that the minutes of the ordinary meeting held May 4, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
<p>Les requérants des dossiers 5.1, 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD et deux résidents étaient présents pour une question relative à l'item 8.1.</p>	<p>Applicants of files 5.1,6.1, 6.3, 6.4 and 6.5 were present and answered questions from the members of the PSDAC as well as residents who asked a question on item 8.1.</p>
4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucune	Nil
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p>5.1 2022-20032 Lot 5 423 991 au cadastre du Québec 25, chemin du Vignoble</p>	<p>5.1 2022-20032 Lot 5 423 991 of the Québec cadastre 25, chemin du Vignoble</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 423 991 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 25, chemin du Vignoble, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une superficie maximale de plancher de 103 m² pour un logement additionnel, alors que la superficie maximale autorisée au règlement de zonage 636-05 est de 80 m²;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 5 423 991 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 25, chemin du Vignoble.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p>WHEREAS the owner of the building known as lot 5 423 991 in the Québec cadastre, property also known as 25, chemin du Vignoble, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow a maximum floor area of 103 m² for an additional dwelling, while the maximum area authorized in the zoning by-law 636-05 is 80 m²;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemptions, in favor of lot 5 423 991 in the cadastre of Québec, property also known as 25, chemin du Vignoble.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
<p>5.2 2022-20033 Lot 6 164 167 au cadastre du Québec 17, chemin Emily Carr</p>	<p>5.2 2022-20033 Lot 6 164 167 of the Québec cadastre 17, chemin Emily Carr</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 167 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Emily-Carr, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une piscine à deux (2) mètres de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 mètres tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 6 164 167 au cadastre du</p>	<p>WHEREAS the owner of the building known as lot 6 164 167 in the Québec cadastre, property also known as 17, chemin Emily-Carr, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the installation of a swimming pool two (2) meters from the rear property line, rather than 4.5 meters as stipulated in zoning by-law 636-05;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Sarah Anne Fleming and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemptions, in favor of lot 6 164 167 in the cadastre of Québec, property also known as 17, chemin Emily-Carr.</p>

Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Emily-Carr.

ADOPTED UNANIMOUSLY

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 2022-20034
Lot 5 636 315 au cadastre du Québec
1707, Route 105

5.3 2022-20034
Lot 5 636 315 of the Québec cadastre
1707, Route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1707, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre deux enseignes sur le bâtiment pour le restaurant Le Chef Shawarma, plutôt qu'une seule, soit une enseigne sur le mur face à la route 105 et une autre sur le mur faisant face au stationnement;

WHEREAS the owner of the building known as lot 5 636 315 in the Québec cadastre, property also known as 1707, route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow two signs on the building for the Le Chef Shawarma restaurant, rather than just one, i.e., one sign on the wall facing Route 105 and another on the wall facing the parking lot;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1707, route 105, tout en demandant d'évaluer la possibilité pour l'enseigne donnant sur la route 105 de :

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 5 636 315 in the cadastre of Québec, property also known as 1707, Route 105, while asking to assess the possibility for the sign facing Route 105 to:

- réduire l'enseigne à la taille de celle du commerce "Chico";
- localiser l'enseigne à la même hauteur que celle du commerce "Chico".

- reduce the sign to the size of that of the "Chico" store;
- locate the sign at the same height as that of the "Chico" store.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0 PIIA
6.1 2022-20029
Lot 2 636 006 au cadastre du Québec
465, Route 105

6.0 SPAIP
6.1 2022-20029
Lot 2 636 006 of the Québec cadastre
465, Route 105

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 465, route 105 a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'un garage;

WHEREAS the owner of lot 2 636 006 of the Québec cadastre, property also known as 465, route 105, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a garage.

ATTENDU QUE le garage proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

WHEREAS the proposed garage complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

Le comité recommande un garage modifié dont l'architecture est similaire à celle du bâtiment principal. Ainsi, le garage devrait avoir :

The committee recommends a modified garage that has a similar architecture to the main building. So, the garage should have:

- un toit à deux versants ;

- a gable roof;

- une porte de garage dont le style correspond à l'époque du bâtiment principal ;
- des ouvertures (portes, fenêtres) qui correspondent à l'époque du bâtiment principal ;
- la même couleur que le bâtiment principal.

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 2 636 006 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 465, Route 105 soit reportée à une rencontre ultérieure.

6.2 2022-20019
Lot 4 121 367 au cadastre du Québec
16, chemin Douglas

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 121 367 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin Douglas a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une garderie;

ATTENDU QUE le projet proposé est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont commenté :

- les dimensions de la cour de jeux;
- la nécessité de prévoir un écran avec les usages résidentiels;
- la conservation d'un espace vert pour les résidents des unités résidentielles;
- le décalage de certaines unités résidentielles pour briser la linéarité ou la construction de deux (2) blocs de trois logements;
- l'ajout requis de trottoirs avec le stationnement arrière pour faciliter la circulation vers la garderie;
- l'ajout requis d'un aménagement pour les piétons entre la porte d'entrée et le chemin Douglas;
- le nombre de cases de stationnement qui devraient être réduit au minimum requis au règlement;
- le revêtement de l'aire de stationnement qui devrait permettre la percolation et l'infiltration des eaux de pluie;
- la possibilité d'aménager un "drop-off" sur le chemin Douglas, à vérifier avec le service des travaux publics;
- la possibilité d'aménager un sentier vers la route 105;
- l'implantation du bâtiment qui devrait être retourner pour être plus parallèle au chemin Douglas ou prévoir un bâtiment en forme de "L";

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 4 121 367 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin Douglas soit reportée à une rencontre ultérieure.

- a garage door whose style corresponds to the period of the main building;
- openings (doors, windows) that correspond to the era of the main building;
- same color than the main building.

IT IS THEREFORE PROPOSED that the approval of this request for a SPAIP on lot 2 636 006 of the Québec cadastre, property also known as 465, Route 105 that this request be postponed to an ulterior meeting.

6.2 2022-20019
Lot 4 121 367 of the Québec cadastre
16, chemin Douglas

WHEREAS the owner of lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property also known as 16, chemin Douglas, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the implantation plan of a daycare;

WHEREAS the proposed project complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the members commented:

- the dimensions of the playground;
- the need to provide a buffer with residential uses;
- the preservation of a green space for the residents of the residential units;
- the shifting of certain residential units to break the linearity or the construction of two (2) blocks of three dwellings;
- the required addition of sidewalks with the rear parking lot to facilitate traffic to the daycare;
- the required addition of a pedestrian facility between the entrance door and Douglas Road;
- the number of parking spaces which should be reduced to the minimum required by the by-law;
- the coating of the parking area which should allow the percolation and infiltration of rainwater;
- the possibility of setting up a drop-off on Douglas Road, to be checked with the public works department;
- the possibility of creating a path towards Route 105;
- the location of the building which should be reversed to be more parallel to Douglas Road or provide for an "L" shaped building;

IT IS THEREFORE PROPOSED that the approval of this request for a SPAIP on lot 4 121 367 of the Québec cadastre, property also known as 16, chemin Douglas that this request be postponed to an ulterior meeting.

6.3 2022-20031
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne collective de 4,93 m X 2.37 m, composée d'aluminium et de bois;

ATTENDU QUE la demande vise aussi la modification de l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE les interventions proposées sont conformes aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le comité est d'accord avec la modification proposée pour l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE le comité s'est questionné sur l'enseigne collective pour ce qui est :

- du type d'éclairage qui devrait plutôt être à col de cygne;
- de ses dimensions qui la rende imposante par rapport au trottoir;
- des panneaux d'affichage pour les enseignes qui devraient être divisés en deux;
- des matériaux proposés qui devraient être plus traditionnels tels que le bois, le fer forgé, etc;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA pour la modification de l'aménagement du terrain sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea;

IL EST AUSSI PROPOSÉ que le propriétaire revienne avec une proposition modifiée pour l'enseigne collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 2022-20030
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en

6.3 2022-20031
Lot 5 695 738 of the Québec cadastre
193, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 5 695 738 in the cadastre of Quebec, property also known as being 193, chemin d'Old Chelsea, presented to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning and integration plan architectural to authorize the installation of a collective sign of 4.93 m X 2.37 m, made of aluminum and wood;

WHEREAS the request also aims to modify the landscaping of the property;

WHEREAS the proposed interventions comply with the criteria of by-law 681-06 on the PIIA;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 3, 2022 by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the committee agrees with the proposed modification for the landscaping;

WHEREAS the committee wondered about the collective sign with regard to:

- the type of lighting which should instead be gooseneck;
- its dimensions which make it imposing compared to the sidewalk;
- display panels for the signs which should be divided into two;
- proposed materials that should be more traditional such as wood, wrought iron, etc;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council approve this SPAIP request for the modification of the development of the land on lot 5 695 738 of the cadastre of Quebec, property also known as being 193, chemin d'Old Chelsea;

IT IS ALSO PROPOSED that the owner come back with a modified proposal for the collective sign.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.4 2022-20030
Lot 5 695 738 of the Québec cadastre
193, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to

aluminium avec cadrage en bois sur le bâtiment de 0,89 m X 3.3 m pour le commerce « Olivia»;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 2022-20017
Lot 2 635 983 au cadastre du Québec
6, chemin Douglas

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 983 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 6, chemin Douglas a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'une terrasse;

ATTENDU QUE l'intervention proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 juin 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 635 983 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 6, chemin Douglas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

authorize the installation of an aluminum with wooden frame sign of 0,89 m X 3.3 m on the building for the merchant "Olivia".

WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by M. George Claydon, seconded by Ms. Sarah Anne Fleming and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.5 2022-20017
Lot 2 635 983 of the Québec cadastre
6, chemin Douglas

WHEREAS the owner of lot 2 635 983 of the Québec cadastre, property also known as 6, chemin Douglas, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the construction of a terrace;

WHEREAS the proposed intervention is consistent with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on June 3rd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Sarah Anne Fleming and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 2 635 983 of the Québec cadastre, property also known as 6, chemin Douglas.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 LOTISSEMENT

Nil

8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

8.1 Règlement de zonage 1215-22 – Superficie maximale de plancher de 300 m² pour les résidences.

Le comité a discuté des raisons économiques, sociales et environnementales qui justifient l'ajout de la taille des maisons à la boîte à outils réglementaire de la municipalité, notamment pour atténuer les effets de la gentrification, protéger l'environnement,

7.0 SUBDIVISION

None

8.0 PLANNING BY-LAWS

8.1 Zoning by-law 1215-22 – Maximum floor area of 300 m² for residence.

The committee discussed the economic, social and environmental reasons for adding house size to the municipality's regulatory toolbox, including mitigating the effects of gentrification, protecting the environment, increasing sustainability, increasing affordability,

accroître la durabilité, augmenter l'abordabilité, maintenir le caractère unique de Chelsea, prendre des mesures efficaces contre les changements climatiques et préparer l'avenir de la municipalité.

Il a été noté que Chelsea est une municipalité non productrice et que, par conséquent, son principal contributeur aux émissions de GES est la consommation. À cet égard, le comité a discuté du fait que plus la taille des maisons augmente, plus les impacts environnementaux associés à la construction et au développement augmentent - les grandes maisons consomment plus de ressources, tant lors de la construction que pendant leur opération.

Le comité a également discuté de la gentrification accélérée des petites municipalités, dont Chelsea, suite aux nouvelles réalités du télétravail généralisé, et de son impact. Il a été soulevé que, compte tenu de l'augmentation rapide des évaluations foncières, certains résidents ne pouvaient plus payer leurs impôts.

Le comité a également discuté des tendances postpandémiques en matière de logements intergénérationnels, de bureaux à domicile et d'unités secondaires, et de la façon de potentiellement y répondre. La possibilité d'exclure en tout ou en partie les logements additionnels de la superficie maximale a aussi été discutée.

Le comité a également discuté de la possibilité d'apporter des dérogations mineures à ce paramètre, étant donné qu'il est ancré dans des facteurs sociaux et économiques ainsi que dans des facteurs environnementaux. Des vérifications sont à effectuer avec le MAMH à cet effet.

Il a été soulevé que l'ajout de la taille des maisons à la boîte à outils réglementaire de la municipalité était innovant et tourné vers l'avenir.

Il a également été soulevé que 300m² était un chiffre considérable et que dans la majorité des cas il excluait le sous-sol.

Le comité a noté que la réglementation de la surface des bâtiments n'est qu'une des mesures visant à réduire l'empreinte environnementale. Il a été noté que, comme cela était déjà prévu dans le plan d'urbanisme, qu'un code municipal de construction vert devaient aussi être élaboré.

De plus, dans le but de réduire notre dépendance à la taxe foncière et des différents effets négatifs associé à la présente fiscalité, le comité recommande que la limitation de la superficie à 300 m² s'inscrive dans une réflexion à entamer à court terme sur l'écofiscalité. Les enjeux visés par ce chantier sur la fiscalité municipale seraient de réduire les incitatifs à l'étalement urbain, protéger nos terres agricoles et nos milieux naturels, conserver le caractère rural tout en assurant des actions pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

Le comité recommande, afin d'assurer l'acceptabilité sociale de cette politique d'écofiscalité, d'informer et de consulter les citoyens pour que ces initiatives d'écofiscalité soient bien

maintenant Chelsea's unique character, taking effective action on climate change, and preparing for the municipality's future.

It was noted that Chelsea is a non-production municipality and therefore its main contributor to GHG emissions is consumption. In this regard, the committee discussed the fact that as houses increase in size, the environmental impacts associated with construction and development increase - larger houses consume more resources, both during construction and operation.

The committee also discussed the accelerated gentrification of smaller municipalities, including Chelsea, as a result of the new realities of widespread teleworking, and its impact. It was noted that, with rapidly rising property assessments, some residents could no longer afford to pay their taxes.

The committee also discussed post-pandemic trends in intergenerational housing, home offices and secondary units, and how to potentially accommodate for them. The possibility of excluding additional units in whole or in part from the maximum square footage was discussed.

The committee also discussed the possibility of minor exemptions from this parameter, as it is rooted in social and economic factors as well as environmental factors. Checks are to be made with MAMH in this regard.

It was raised that adding house size to the municipality's regulatory toolbox was innovative and forward-looking.

It was also pointed out that 300m² was a large number and that in most cases it excluded the basement.

The committee noted that regulating the surface area of buildings is only one measure to reduce the environmental footprint. It was noted that, as already provided for in the urban plan, a municipal green building code should also be developed.

In addition, in order to reduce our dependence on property taxes and the various negative effects associated with the current tax system, the committee recommends that the limitation of the surface area to 300 m² be part of a reflection to be undertaken in the short term on eco-fiscality. The issues targeted by this work on municipal taxation would be to reduce incentives for urban sprawl, protect our agricultural land and natural environments, and preserve the rural character while ensuring actions to reduce the production of greenhouse gases.

The committee recommends that, in order to ensure the social acceptability of this eco-fiscal policy, citizens be informed and consulted so that these eco-fiscal initiatives are well understood by the various parties, and that equity mechanisms be integrated.

comprises par les différentes parties ainsi que d'intégrer des mécanismes d'équité.

Le comité a noté que la mise en œuvre pourrait devoir être mise en œuvre progressivement. L'idée d'une mise en œuvre progressive a été soulevée pour éventuellement accommoder les propriétaires fonciers/propriétaires qui travaillent sur des plans depuis plusieurs mois.

Il n'y a pas de recommandation d'effectuer. Le comité est parvenu à un consensus sur l'inclusion du paramètre de taille de 300 m² dans le plan d'urbanisme révisé et ses règlements associés.

The committee noted that implementation may need to be phased in. The idea of phasing in implementation was raised to potentially accommodate landowner/homeowners who have been working on plans for several months.

There is no recommendation perform. The Committee reached consensus on the inclusion of the 300 sq. m. size parameter in the revised urban plan and its associated regulations.

9.0 INFORMATION DU CONSEIL

9.1 Session ordinaire virtuelle du 7 juin 2022

10.0 AUTRE

10.1 Gestion de l'architecture des bâtiments, de leur implantation et de l'aménagement des terrains au centre-village

Pour discussion à la prochaine rencontre.

10.2 Food trucks

Pour discussion à la prochaine rencontre

10.3 Densité dans les secteurs desservis

Pour discussion à la prochaine rencontre

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 22h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair

9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

9.1 June 7th, 2022 Ordinary virtual sitting

10.0 OTHER

10.1 Management of the architecture of buildings, their location and land development in the village center

To be discussed at the next meeting.

10.2 Food trucks

To be discussed at the next meeting.

10.3 Density in serviced areas

To be discussed at the next meeting.

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 10:09 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

MINUTES SUBMITTED BY

MINUTES APPROVED BY

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN AUX USINES DU CENTRE-VILLAGE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement adopté en 2022 pour l'entretien des usines d'eau potable et d'eaux usées du centre-village est insuffisant pour assurer le bon fonctionnement des usines;

ATTENDU QUE le remplacement prématuré de certaines pièces d'équipement est primordial et n'était pas prévu au budget 2022;

ATTENDU QUE les divers travaux d'entretien à venir aux usines du centre-village n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement et qu'ils seront payés à même l'excédent non affecté pour un montant maximal net de 50 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement de divers travaux d'entretien à venir aux usines d'eau potable et d'eaux usées du centre-village pour un montant maximal net de 50 000,00 \$ à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 50 000,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires :

02-412-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiment et terrain), usine eau potable
02-414-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiment et terrain), usine eaux usées

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**MANDAT POUR L'ÉCHANGE DU LOT 5 749 416 AU CADASTRE DU QUÉBEC
POUR LE LOT 2 924 021 AU CADASTRE DU QUÉBEC (DOMAINE DE LA
MONTAGNE)**

ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement connu sous le nom du Domaine de la Montagne fut adopté par le conseil municipal en date du 4 avril 2016;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le promoteur a cédé à la Municipalité le lot 5 749 416 à titre de contribution de 10% pour fins de parc, de jeux et d'espaces naturels, tel que requis en vertu de la réglementation provinciale et municipale et que la Municipalité est désormais propriétaire dudit lot;

ATTENDU QU'EN 2021, le promoteur a manifesté son intérêt à procéder à la construction d'un parc pour enfants à ses frais pour ensuite le céder à la Municipalité;

ATTENDU QUE le lot cédé est dans une aire d'affectation « parc de conservation » ce qui a pour effet de protéger l'espace non construit et ne permet pas la construction d'un parc traditionnel;

ATTENDU QU'EN mars 2022, Conservations de la nature Canada a pris contact avec la Municipalité demandant la possibilité d'un échange de lots dans le secteur du Domaine de la Montagne concernant le lot municipal 5 749 416;

ATTENDU QUE Conservation de la Nature Canada est propriétaire du lot 2 924 021 au cadastre du Québec, lequel est situé sur le territoire de Chelsea;

ATTENDU QUE le lot 2 924 021 serait idéal pour la construction futur d'un parc de quartier;

ATTENDU que la valeur du lot 5 749 416 appartenant à la Municipalité s'élève à 65 600,00 \$ et est inférieure à celle du lot 2 924 021 dont elle sera propriétaire au terme de cet échange, laquelle est estimée à 71 200,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/ le conseiller _____, appuyé par la conseillère/ le conseiller _____ et résolu que le conseil municipal autorise l'administration municipale à effectuer l'échange de terrain entre le lot 5 749 416 au cadastre du Québec appartenant à la Municipalité de Chelsea et le lot 2 924 021 au cadastre du Québec appartenant à Conservation de la nature Canada;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer les actes appropriés pour que l'échange de lots puisse avoir lieu.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais professionnels et tous autres frais inhérents à cette demande seront à la charge de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'EN vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité se doit de préparer une liste des immeubles pour lesquels un processus de vente pour défaut de paiement de taxes sera entrepris;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procédera à la vente de ces immeubles le 1^{er} décembre 2022;

ATTENDU QUE d'ici le 1^{er} décembre 2022, les immeubles ayant fait l'objet de paiements couvrant la période prescrite seront retirés de cette liste;

ATTENDU QUE cette liste des immeubles est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil et le Directeur général et Secrétaire-trésorier entreprennent les procédures requises et donnent instruction à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de vendre, lors de sa séance de vente pour défaut de paiement de taxes du 1^{er} décembre 2022, les immeubles de la Municipalité de Chelsea dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-120-00-412 (honoraires professionnels – services juridiques).

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE par la résolution numéro [REDACTED]-22, certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser des représentants municipaux à enchérir et acquérir certains de ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller [REDACTED], appuyé par la conseillère/le conseiller [REDACTED] et résolu que le conseil désigne Madame Josiane Rollin, coordonnatrice des finances, et en l'absence de celle-ci, Madame Manon Proulx, directrice adjointe du service des finances, à enchérir et acquérir des immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea lors de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 1^{er} décembre 2022 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et ce, jusqu'à concurrence du montant des taxes, en capital, intérêts et frais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ACHAT D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION D'URGENCE

ATTENDU QUE l'article 2 du *Règlement provincial sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* mentionne que les municipalités doivent se doter de mécanisme d'alerte citoyenne et de personnes désignées en cas de situation d'urgence;

ATTENDU QU'UN comité formé de l'équipe des communications, du Directeur du service de sécurité incendie, du Directeur et des Coordonnateurs du service des travaux publics a rencontré trois fournisseurs de service de communication d'urgence, soit SOMUM, CITAM et ADN Communications;

ATTENDU QUE le comité est unanime à recommander l'achat du système de communication d'urgence du fournisseur ADN Communications;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve l'achat du système de communication d'urgence d'ADN Communications pour la somme de 1 495,00 \$ représentant les frais d'acquisition, la somme de 99,95 \$ + 1,95 \$ par mois pour les frais annuels, après l'implantation du système, et les frais variables en fonction du type et nombre de déclenchements, le tout taxes en sus, et plus particulièrement décrit comme suit :

FRAIS D'ACQUISITION	QTÉ	PRIX	MONTANT
Acquisition du logiciel d'alerte de masse Comprend : - Configuration initiale - Personnalisation du visuel et des contenus informatiques - Formation - Importation d'un fichier d'odonymie	1	1 495,00 \$	1 495,00 \$
Total des frais d'acquisition			1 495,00 \$

FRAIS ANNUELS	QTÉ	PRIX	MONTANT
Licence d'utilisation mensuelle Comprend : - Hébergement Web - Mises à niveau pour la pérennité de l'application - Soutien technique	12	99,95 \$	1 199,40 \$
Frais par ligne téléphonique (1 X 100 inscrits)*	40 lignes X 12 mois	1,95 \$	936,00 \$
Total des frais annuels			2 135,40 \$

*Les frais annuels supposent 4 000 inscrits au système de notification ce qui représente environ 100% des résidences de Chelsea
Le taux d'adhésion varie de 50 à 90% selon les efforts de communication.

Coût pour la première année** **2 206,80 \$**

**En supposant une installation en septembre 2022, le coût est calculé sur 4 mois.
Les frais annuels pour les années subséquentes seront de 2 135,40\$

Frais annuel **2 135,40\$**

FRAIS VARIABLES (en fonction du nombre de déclenchements)	Prix par communication
Appels filaires ou cellulaires	0,03 \$/unité
SMS	0,02 \$/unité
Courriels	0,005 \$/unité

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 01-141-00-494 (Cotisations à des associations et abonnements) pour l'année 2022 et seront budgétés annuellement par la suite pour la durée du contrat.

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE CERTIFICATS DE
PLACEMENT GARANTI POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT
D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour, des dépenses au montant net de 28 272,33 \$ ont été réalisées et/ou autorisées et qu'il reste un solde de 216 771,45 \$;

ATTENDU QUE le sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea désire procéder à l'achat des certificats de placement garanti (CPG) suivants :

- 75 000,00 \$ pour terme de 6 mois
- 80 000,00 \$ pour terme de 2 ans

ATTENDU QUE suite aux recommandations du sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea, la Municipalité procédera à l'achat de deux certificats de placement garanti, selon les montants et termes demandés, auprès de la Banque Nationale du Canada;

ATTENDU QUE ces placements seront achetés à même le don offert à la Municipalité pour le cimetière protestant d'Old Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'achat de deux certificats de placement garanti, l'un de 75 000,00 \$ pour un terme de 6 mois et un second de 80 000,00 \$ pour un terme de 2 ans et ce, à même le don offert à la Municipalité pour ce cimetière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022 ordinary sitting

**NOMINATION DE MADAME MANON LAFONTAINE AU POSTE
D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 23 juin 2022, la Municipalité affichait le poste permanent d'Adjoint(e) à la direction générale;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu une candidature interne et deux candidatures externes;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont rencontré les candidates et qu'ils sont unanimes à recommander la candidature interne de Madame Manon Lafontaine pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Lafontaine soit nommée à titre d'Adjointe à la direction générale à compter du 29 août 2022 rémunérée selon la grille salariale des employés syndiqués cols blancs. avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022 ordinary sitting

NOMINATION DE MONSIEUR LUC GERVAIS AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le 23 juin 2022, la Municipalité affichait le poste permanent d'Agent de développement des communautés;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Luc Gervais;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Monsieur Luc Gervais pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Monsieur Gervais soit nommé à titre d'Agent de développement des communautés à compter du 6 septembre 2022 rémunéré selon la grille salariale des employés syndiqués cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022 ordinary sitting

**NOMINATION DE MADAME STÉPHANIE DESFORGES AU POSTE
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le 23 juin 2022, la Municipalité affichait le poste permanent d'Adjoint(e) administratif(ive) au service des loisirs;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Stéphanie Desforges;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature interne de Madame Stéphanie Desforges pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Desforges soit nommée à titre d'Adjointe administrative au service des loisirs à compter du 6 septembre 2022 rémunérée selon la grille salariale des employés syndiqués cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE /
PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

**DÉROGATION MINEURE – NOMBRE D’ENSEIGNES POUR UN COMMERCE
– 9, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ELECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre deux enseignes sur le bâtiment pour la « Banque Nationale », plutôt qu'une seule, soit une enseigne sur le mur face au chemin Cross Loop et une autre sur le mur faisant face au stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 10 août 2022 et a demandé d'évaluer la possibilité :

- de réduire la superficie des enseignes;
- que les deux enseignes soient de même dimension;
- de les installer au-dessus des portes;
- de les centrer avec les détails des revêtements extérieurs;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 17 août 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, afin de permettre deux enseignes sur le bâtiment pour la « Banque Nationale », plutôt qu'une seule tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander d'évaluer la possibilité :

- de réduire la superficie des enseignes;
- que les deux enseignes soient de même dimension;
- de les installer au-dessus des portes;
- de les centrer avec les détails des revêtements extérieurs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1241-22 intitulé « Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et de remplacer le règlement numéro 485-98 et ses amendements concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea puisqu'il est obsolète. De plus, il y a lieu d'ajouter des définitions au règlement sur les nuisances et d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, ainsi que sur les nuisances et entretien des propriétés municipales.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea est entré en vigueur le 11 mai 1998 et qu'il est obsolète;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des définitions au règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, sur les nuisances et entretien des propriétés municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur en matière de nuisances;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 septembre 2022 et que le projet fut présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et ses amendements est abrogé et remplacé par le présent règlement.

CHAPITRE 2 – BUT DU RÈGLEMENT

3. Le présent règlement a pour but de permettre à la Municipalité de Chelsea d'édicter des normes de comportement en société et constituer des mesures de protection des intérêts collectifs et d'ordre public.
4. Le présent règlement définit ce qu'est une nuisance et la Municipalité se dote d'un outil lui permettant d'exiger d'un propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble, dans un délai qu'elle détermine, de faire disparaître la nuisance ou de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elle ne se manifeste à nouveau. Lors de non-respect de sa réglementation, ce règlement permet d'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances.
5. Le présent règlement ne connaît pas de droit acquis en matière de nuisances.

CHAPITRE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6. Dans le présent règlement les mots suivants signifient :

« **Case de stationnement** » : Espace unitaire aménagé spécifiquement pour le stationnement d'un seul véhicule automobile.

« **Construction** » : Un assemblage de matériaux reliés ou non au sol ou fixés à tout objet relié au sol comprenant, d'une manière non limitative, les réservoirs, les pompes à essence, les estrades, les piscines, les hangars, et les bâtiments.

« **Contaminant** » : Matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement incluant notamment, mais non limitativement, la résine, laque, peinture, huile ou graisse d'origine minérale, ou une matière combustible ou explosive, incluant les carburants à moteur ou à chauffage et les aérosols.

« **Cours d'eau** » : Toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé de voie publique ou privée, d'un fossé mitoyen et d'un fossé de drainage qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

« **Déchet** » : De manière non limitative comprend tous biens meubles abandonnés, détériorés, ordures ménagères, papier, bouteilles vides, ferraille, rejets d'un procédé commercial ou industriel, cadavres d'animaux, débris de construction et de démolition, appareils mécaniques ou électriques hors d'état de fonctionner ou mis au rancart, les contenants inutilisés.

« **Emprise** » : Espace de terrain occupé ou destiné à être occupé par une voie de circulation ou une infrastructure d'un service public.

« **Encart publicitaire** » : Tout dépliant, prospectus, feuillet ou tout autre article publicitaire conçu à des fins d'annonce ou de réclame.

« **Entretien léger** » : Action visant à assurer l'écoulement normal des eaux d'un fossé et consistant à couper ou à retirer à la main, à l'aide d'une pelle, d'une tondeuse et de tous autres outils légers et similaires, tous végétaux, déchets ou matériaux. Ne constitue pas de l'entretien léger les travaux qui requièrent l'utilisation de machinerie lourde ou les travaux d'excavation, de remblayage, de creusage, de reprofilage, d'ajustement de pente et de stabilisation de talus.

« **Espace de stationnement hors rue** » : Espace aménagé à l'extérieur d'un chemin, de surface ou en structure, destiné au stationnement de véhicules automobiles et comprenant des cases de stationnement et les allées de circulation donnant accès aux cases ou aux rangées de cases.

« **Ferraille** » : Déchets de fer ou d'acier, vieux morceaux ou instruments de fer, carcasses ou parties de carcasses de véhicules ou d'appareils électro-ménagers.

« **Fonctionnaire responsable** » :

- a) Le Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;
- b) Le Directeur du service des travaux publics et des infrastructures et ses représentants.

« **Fossé entretenable** » : Tout fossé de voie publique longeant un lot sur une longueur maximale de 120 mètres et ayant une pente latérale de 2 dans 1 de chaque côté et dont la profondeur maximale est de 1 mètre ou ayant une pente latérale de 3 dans 1 de chaque côté et dont la profondeur maximale est de 1,5 mètre.

« **Fossé de voie publique** » : Petite dépression en long creusée dans le sol, servant à l'écoulement des eaux de surface d'une voie publique.

« **Fossé mitoyen** » : Le fossé mitoyen sert de ligne séparatrice entre terrains voisins et est un dispositif de drainage qui permet la gestion des eaux pluviales.

« **Fossé de drainage** » : Le fossé de drainage est utilisé aux seules fins de drainage.

« **Herbe** » : Gazon ou tout végétal de petite taille et souple dépourvu d'écorce.

« **Herbe à poux** » : *Ambrosia artemisiifolia* L. et *Ambrosia trifida* L.

« **Immeuble** » : Un lot ou un bâtiment.

« **Lieu habité** » : Tout bâtiment occupé ou fréquenté des personnes qui y résident, travaillent ou séjournent et comprend de façon non limitative une habitation, un commerce, un édifice à bureau, un hôpital, une embarcation, un campement ou tout autre lieu analogue ou partie d'un tel lieu qui constitue un local distinct.

« **Ligne des hautes eaux** » : Ligne servant à délimiter le littoral et la rive des lacs, des cours d'eau et des milieux humides. Celle-ci est déterminée, selon le cas, par l'une des méthodes suivantes:

- a) Dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux, la limite du littoral se situe à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour la partie du plan d'eau situé en amont de l'ouvrage, à l'intérieur de sa zone d'influence;
- b) Dans le cas où il y a un mur de soutènement, la limite du littoral se situe au sommet de cet ouvrage;
- c) Dans les autres cas que ceux mentionnés aux paragraphes a) & b), par la méthode botanique experte ou biophysique lesquelles s'appuient sur les espèces végétales ou les marques physiques qui sont présentes;
- d) Dans le cas où aucune des méthodes précédentes n'est applicable, à la limite des inondations associées à une crue de récurrence de 2 ans.

« **Lot** » : Fonds de terre identifié et délimité sur un plan de cadastre officiel fait, déposé et publié conformément à la *Loi sur le cadastre* (LRQ, c. C-1) ou au *Code civil du Québec* (LQ, 1991, c. 64).

« **Plantes envahissantes et nocives** » :

- a) Berce du Caucase (*H. mantegazzianum*);
- b) Érable à Giguère ou érable à feuilles composées (*A. negundo*);
- c) Herbe à poux (*A. artemisiifolia*);
- d) Pétasite du Japon (*P. japonicus*).

« **Rémanents** » : Débris végétaux laissés au sol après un traitement sylvicole, un traitement arboricole ou à la suite d'une perturbation naturelle.

« **Servitude** » : Droit imposé à une propriété en faveur de la Municipalité au nom de l'intérêt général.

« **Terrain naturel** » : Terrain conservé à des fins de conservation ou de protection de la biodiversité, incluant, mais non limitativement, un parc, un boisé, un milieu humide.

« **Véhicule automobile** » : Un véhicule routier motorisé qui est adapté essentiellement pour le transport d'une personne ou d'un bien.

« **Véhicule immobilisé** » : Tout ce qui n'est pas un véhicule routier au sens du *Code de Sécurité routière du Québec* (ch. C-24.2).

« **Voie publique** » : Terrain entretenu par ou pour le compte d'un organisme public qui est utilisé pour la circulation; notamment, mais non limitativement, une emprise de chemin, un chemin, une ruelle, un trottoir, un pont, un sentier piétonnier, une piste cyclable, un sentier de motoneige, un sentier de randonnée, une place publique, une voie ferrée ou une aire publique de stationnement.

7. Champ d'application : Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

CHAPITRE 4 – PROPRIÉTÉ ET ENTRETIEN DES LOTS

8. Commet une nuisance, quiconque laisse, dépose ou tolère sur un lot, la présence:

- a) de déchets ou de substances nauséabondes;
- b) de matériaux de construction ou d'amoncellement de terre, de sable, de pierres ou de gravier qui ne sont pas incorporés ou destinés à être incorporés à une construction sur ce lot pour laquelle un permis de construction a été préalablement émis si requis;

- c) de ferraille;
- d) d'un arbre malade ou mort ou dans un état si précaire qu'il est susceptible de tomber sur la voie publique;
- e) d'un arbre, arbuste, aménagement paysager, haie ou toute autre végétation qui empiète sur la voie publique, dissimule la signalisation routière, amoindrit l'éclairage du réseau d'éclairage public, nuit d'une quelconque manière à la propriété municipale ou à son usage ou constitue un danger pour les usagers d'une voie publique;
- f) de pneus, quelle qu'en soit la condition, à l'extérieur d'un bâtiment fermé;
- g) d'eau stagnante, autre qu'un cours d'eau, entre le 1er juin et le 1er octobre.

Pour les fins du paragraphe d) ci-avant, tout arbre, arbuste, aménagement paysager ou haie doit être émondé ou élagué de manière à ce que le dégagement sous toute branche soit conforme au minimal prescrit aux paragraphes qui suivent. Le dégagement doit être mesuré entre le dessous de la branche et le point le plus élevé de l'élément de référence, à la verticale de la branche.

- i. 4,85 m au-dessus de la chaussée d'un chemin sur lequel la circulation d'un véhicule lourd est autorisée, au-dessus d'une voie d'accès pour les véhicules du service d'incendie exigée par le code de construction applicable et au-dessus d'un sentier piétonnier ou d'un chemin d'urgence exigé pour un chemin en impasse par le règlement de lotissement en vigueur;
 - ii. 4 m au-dessus de la chaussée d'un chemin autre que celui visé au paragraphe i.;
 - iii. 3 m au-dessus d'un trottoir ou d'un sentier pour piéton autre qu'un sentier piétonnier visé au paragraphe i.
- 9.** Commet une nuisance, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot qui tolère que ce lot soit dans un état général de malpropreté ou état tel que son aspect visuel cause un préjudice esthétique aux immeubles voisins et au voisinage.
- 10.** Commet une nuisance, quiconque laisse, dépose ou tolère sur un lot, la présence de rémanents.

Pour l'application de l'article 7, la présence de rémanents est autorisée sur un terrain naturel si le propriétaire, locataire ou occupant du terrain satisfait à toutes les conditions suivantes :

- i. Les rémanents sont situés à l'intérieur d'un rayon de 30 mètres de leur point d'origine;
 - ii. Les rémanents doivent occuper une hauteur inférieure à 60 centimètres à partir du niveau du sol à l'exception des copeaux dont la hauteur maximale est fixée à 20 centimètres;
 - iii. Tous les rémanents ne doivent pas nuire aux arbres résiduels de plus de 2 mètres de hauteur;
 - iv. Les rémanents ne doivent pas se retrouver à l'intérieur des limites suivantes :
 - 5 mètres d'un sentier
 - 5 mètres d'un trottoir
 - 5 mètres d'un chemin
 - 1,5 mètres d'une limite de propriété
 - Littoral d'un cours d'eau, déterminé par la ligne des hautes eaux.
- 11.** Commet une nuisance, le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit, qui laisse ou tolère la présence de plantes envahissantes et nocives.
- 12.** Commet une nuisance, le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit de moins de 2 000 m², qui laisse ou tolère la présence :
- a) d'herbes d'une hauteur de plus de 20 cm;
 - b) de plantes envahissantes et nocives.
- Cet article ne s'applique pas à un terrain naturel.

13. Commet une nuisance, le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot vacant de moins de 2 000 m², qui laisse ou tolère la présence :
- c) d'herbes d'une hauteur de plus de 60 cm;
 - d) de plantes envahissantes et nocives.

Cet article ne s'applique pas à un terrain naturel.

14. Commet une nuisance, le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot vacant de 2 000 m² et plus, qui laisse ou tolère la présence :
- a) d'herbes ou de plantes nuisibles d'une hauteur de plus de 60 cm à moins de 1,5 m de toute voie publique ou d'un lot construit;
 - b) de plantes envahissantes et nocives à moins de 1,5 m de toute voie publique ou d'un lot construit.

Cet article ne s'applique pas à une emprise entretenue par la Municipalité, à un terrain naturel ainsi qu'à un terrain désigné comme territoire agricole protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (LRQ, c. P-41.1).

15. Pour l'application des articles 11 à 14, le propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain sur lequel se trouve des plantes envahissantes et nocives doit procéder à son éradication ou, au minimum, à sa coupe afin de s'assurer que cette plante n'entrera pas en floraison.
16. Les bandes riveraines des cours d'eau et les fossés sont exclus de l'application des articles 11 à 14.

CHAPITRE 5 – ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE ET DES SERVITUDES

17. Commet une nuisance quiconque dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui obstruent ou empêchent l'écoulement des eaux d'un fossé de voie publique.
18. Commet une nuisance quiconque dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui obstruent ou empêchent l'écoulement de l'eau de surface dans une structure pluviale, par exemple un puisard, un ponceau, un fossé mitoyen, un fossé de drainage, une rigole, un bassin de rétention, etc.
19. Commet une nuisance quiconque remplit, détourne ou autrement exécute des travaux qui modifient la forme, la fin ou le parcours d'un fossé de voie publique, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de la Municipalité.
20. Commet une nuisance quiconque remplit, détourne ou autrement exécute des travaux qui modifient la forme, la fin ou le parcours d'un fossé mitoyen, d'un fossé de drainage ou d'une rigole aménagée dans une servitude, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite de la Municipalité.
21. Commet une nuisance le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot longé par un fossé de voie publique qui fait défaut d'en assurer l'entretien permettant l'écoulement normal des eaux. Cette obligation revient au propriétaire, au locataire ou à l'occupant d'un lot lorsque l'entretien nécessaire est léger et qu'il s'agit d'un fossé entretenable.
22. Commet une nuisance le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot longé ou traversé par un fossé mitoyen, un fossé de drainage ou une rigole aménagée dans une servitude qui fait défaut d'en assurer l'entretien permettant l'écoulement normal des eaux.
23. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit qui fait défaut d'entretenir la partie de l'emprise adjacente à son lot.

Sont exclus de l'application de cet article les aménagements paysagers installés par la Municipalité ainsi que les arbres se trouvant dans l'emprise.

24. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un lot construit qui fait défaut d'aménager la partie de l'emprise adjacente à son lot.
25. Commet une nuisance quiconque souille la propriété municipale, notamment, mais non limitativement, une voie publique ou un immeuble public, en y déposant, y laissant ou en y jetant des déchets, des substances nauséabondes, des eaux usées, de la neige, des contaminants, des matériaux de construction, des affiches ou tout autre objet, matière ou substance.
26. Commet une nuisance quiconque laisse sur la propriété municipale, lors de réalisation de travaux, une souche d'arbre ou un arbre coupé à mi-tronc.
27. Commet une nuisance quiconque installe ou fait installer un distributeur qui distribue, offre ou expose des périodiques, des imprimés, des articles ou toute marchandise de consommation dans l'emprise d'une voie publique.
28. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui tolère l'accumulation de neige, de glace ou de glaçons sur un toit incliné qui se déverse ou peut se déverser sur une voie publique.

CHAPITRE 6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

29. Commet une nuisance quiconque déverse ou permet que soit déversé tous contaminants ou déchets sur ou dans tout immeuble ou dans tout milieu humide ou hydrique ou fossé.
30. Commet une nuisance quiconque tolère sur un lot la présence d'un contaminant hors de son contenant ou dans un contenant non scellé ou endommagé.
31. Commet une nuisance quiconque fait, tolère ou permet que soit effectué dans un cours d'eau, des travaux ou encore de poser des actes de nature à arrêter, modifier, accroître, réduire, détourner ou autrement altérer ou affecter de manière quelconque ledit cours d'eau sans autorisations préalables des autorités compétentes en la matière.
32. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un cours d'eau à des fins récréatives ou à toutes autres fins de manière à le modifier, à l'endommager ou à troubler la jouissance paisible du même cours d'eau par des personnes ayant droit de l'utiliser.
33. Commet une nuisance quiconque enterre ou permet que soit enterré de matériaux de constructions, contaminants, ordures ménagères, matières recyclables, matières compostables, immondices, des produits dangereux ou tout autre produit nuisible pour l'environnement.

CHAPITRE 7 – MATIÈRES RÉSIDUELLES

34. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui laisse, dépose ou tolère la présence :
 - a) de matières résiduelles ou de sacs à matières résiduelles non entreposés dans une remise, conteneur ou poubelle;
 - b) de sac de plastique ou tout autre contenant, non scellé ou endommagé renfermant des matières résiduelles;
 - c) d'un conteneur à matières résiduelles ou poubelle renfermant des matières résiduelles dont le couvercle est en position ouverte ou non muni d'un couvercle étanche;
 - d) d'un conteneur à matières résiduelles ou poubelle dont l'extérieur ou l'intérieur est souillé;
 - e) d'un conteneur renfermant des graisses ou des huiles de cuisson dont le couvercle est en position ouverte ou non muni d'un couvercle étanche;
 - f) d'un conteneur à graisse ou huile de cuisson dont l'extérieur est souillé.

CHAPITRE 8 – VÉHICULES ROUTIERS ET FERRAILLE

35. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble qui y laisse, y dépose ou tolère qu'il y soit laissé à l'extérieur d'un bâtiment fermé:
- a) de la ferraille;
 - b) des véhicules routiers hors d'état de fonctionner;
 - c) une ou des carcasses de véhicules routiers;
 - d) des parties ou débris de véhicules routiers;
 - e) un ou des appareils mécaniques non en état de fonctionner;
 - f) des parties ou débris d'appareils mécaniques;
 - g) des parties ou débris de véhicules de tous genres;
 - h) un ou des véhicules routiers non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement.

Cet article ne s'applique pas à un lot sur lequel est exercé un usage autorisé en vertu du règlement de zonage permettant la présence de tels véhicules.

36. Malgré l'article précédent, un véhicule possédant une plaque de remisage peut être entreposé à l'extérieur et conservé pendant un an. Cependant, la présence dudit véhicule ne doit pas avoir d'impact ou porter atteinte à la sécurité publique, à la santé, à l'environnement (trace de contamination ou perte de liquide) et au bien-être de la communauté (carcasse visible de la route).
37. Commet une nuisance quiconque effectue ou permet que soit effectué de façon répétitive ou fréquente sur ou dans le même immeuble l'entretien, la réparation, le démantèlement, la modification de véhicules à l'extérieur d'un bâtiment fermé.

CHAPITRE 9 – ENTREPOSAGE

38. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé tout véhicule ou partie de ceux-ci pour effectuer de l'entreposage.
39. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un abri temporaire à des fins d'entreposage (entre le 16 avril et le 14 octobre) ou de laisser dans un état de délabrement.
40. Commet une nuisance quiconque utilise ou permet que soit utilisé un lot vacant à des fins d'entreposage.

CHAPITRE 10 – ENCARTS PUBLICITAIRES

41. Commet une nuisance quiconque fait ou fait faire la distribution d'encarts publicitaires sur la propriété publique ou de porte-à-porte, sans les déposer dans les boîtes aux lettres ou, à défaut, sans les déposer de manière à ce qu'ils ne s'envolent au vent.

CHAPITRE 11 – PROJECTILES

42. Commet une nuisance quiconque lance ou permet que soit lancé volontairement, une balle ou autre projectile sur un autre terrain sans le consentement du propriétaire de ce dernier.

Commet une nuisance le propriétaire, l'occupant ou l'exploitant d'un terrain public ou privé, qui ne prend pas les mesures appropriées pour éviter que soit lancé ou projeté, de façon répétée, une balle ou autre projectile susceptible de mettre en danger la sécurité des personnes ou des biens hors du terrain d'où il provient.

CHAPITRE 12 – POUSSIÈRE

43. Commet une nuisance quiconque fait ou permet que soit faite de la poussière de nature à porter atteinte au bien-être et au confort du public par l'utilisation de tout véhicule automobile, balai mécanique, souffleur à feuilles ou par tout autre appareil motorisé similaire sur un espace de stationnement hors rue constitué de plus de dix cases de stationnement.
44. Commet une nuisance quiconque effectue ou permet que soit effectuée l'utilisation d'un produit, d'une substance, d'un objet, d'un moyen ou d'un appareil dégageant de la poussière ou des particules quelconques, de façon à incommoder ou troubler le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

CHAPITRE 13 – ÉPANDAGE DE FUMIERS ET ODEURS

45. Commet une nuisance le propriétaire, locataire ou occupant qui tolère que soit entreposé ou épandu du fumier non désodorisé sur un terrain qui n'est pas en culture ou en pâturage.
46. Commet une nuisance quiconque émet ou permet que soit émis des odeurs nauséabondes ou désagréables, par le biais ou en utilisant toute substance ou produit de manière à troubler ou incommoder une ou plusieurs personnes du voisinage.
47. Les articles 45 et 46 ne s'appliquent pas aux activités permises et conformes à ce qui est prévu à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (LRQ, c. P-41.1) et le fumier doit être entreposé conformément aux règlements provinciaux sur la Qualité de l'environnement.

CHAPITRE 14 – VERMINES ET RONGEURS

48. Commet une nuisance quiconque cause ou tolère toute condition de nature à favoriser la présence ou la prolifération de la vermine ou de rongeurs dans un bâtiment ou sur un immeuble.

CHAPITRE 15 – POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

49. Le fonctionnaire responsable est autorisé à visiter et à examiner tout immeuble ou meuble en application du règlement afin de s'assurer que les dispositions du règlement soient respectées.

Sur demande, le fonctionnaire responsable qui procède à une inspection doit établir son identité.

50. Le fonctionnaire responsable qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis une infraction peut exiger qu'elle lui déclare ses noms, adresse et date de naissance.

Le fonctionnaire responsable peut en outre exiger de cette personne qu'elle lui fournisse les renseignements permettant d'en confirmer l'exactitude.

Une personne peut refuser de déclarer ses noms, adresse et date de naissance ou de fournir des renseignements permettant d'en confirmer l'exactitude, tant qu'elle n'est pas informée de l'infraction alléguée contre elle.

51. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble ou meuble doit en autoriser l'accès au fonctionnaire responsable et doit laisser ce dernier procéder à son inspection. Toute personne présente lors d'une telle inspection doit s'abstenir d'insulter, de molester, d'intimider ou de menacer le fonctionnaire responsable et ne doit en aucun moment nuire à l'exercice de ses fonctions de quelque manière que ce soit. Toute personne qui utilise ou entrepose une matière dangereuse doit en aviser le fonctionnaire responsable durant son inspection.

52. Le fonctionnaire responsable avise par écrit tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de cesser, dans un délai donné, toute nuisance décrétée en vertu du présent règlement.

Tout avis qui doit être donné en vertu de cet article est signifié suivant les prescriptions des articles 424 à 430 du *Code Municipal du Québec* (LRQ, c. C-27.1).

53. Toute personne qui souille la propriété municipale doit effectuer le nettoyage de façon à remettre la propriété dans l'état qu'elle était avant qu'elle ne soit ainsi souillée. Le nettoyage doit être effectué immédiatement ou, selon le cas, dans un délai fixé par le fonctionnaire responsable. Advenant que le nettoyage nécessite l'interruption ou le détournement de la circulation routière ou piétonnière, le débiteur de l'obligation de nettoyer doit en aviser, au préalable, le fonctionnaire responsable.

À l'expiration des délais mentionnés à l'alinéa précédent, le fonctionnaire responsable pourra faire exécuter les travaux aux frais du contrevenant et toutes dépenses engagées en vertu de cet article, y compris les frais d'administration, seront facturées à ce dernier dès que le coût sera établi.

CHAPITRE 16 – DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

54. Le conseil autorise, de façon générale, le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise généralement, en conséquence, ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du règlement.

55. Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 1 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 2 000,00 \$ s'il est une personne morale.

Dans le cas d'une récidive, dans les deux ans de la déclaration de culpabilité pour une même infraction, le contrevenant est passible, en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 2 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende fixe de 4 000,00 \$ s'il est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (LRQ, c. C-25.1).

56. Le paiement de l'amende ne libère pas le contrevenant de se conformer aux dispositions du présent règlement.
57. Lorsqu'une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infraction distincte qu'il y a de jours ou de fraction de jour qu'elle a duré et ces infractions peuvent être décrites dans un seul chef d'accusation.
58. Dans le cas où le tribunal prononce une sentence, concernant une infraction au règlement, il peut, en sus de l'amende et des frais, ordonner que les nuisances qui font l'objet de l'infraction soient enlevées par quiconque déclaré coupable de l'infraction.

À défaut pour cette personne ou ces personnes de s'exécuter dans le délai imparti, cette nuisance pourra être enlevée par la Municipalité aux frais de cette ou ces personnes.

Un préavis de la demande d'ordonnance doit être donné par le poursuivant à la personne que l'ordonnance pourrait obliger à enlever la nuisance, sauf si cette personne est en présence du juge.

59. La Municipalité se réserve le droit d'exercer tout autre recours prévu par la *Loi*.

CHAPITRE 17 – ENTRÉE EN VIGUEUR

60. Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION..... 6 septembre 2022

DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR.....

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea est entré en vigueur le 11 mai 1998 et qu'il est obsolète;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées en 2001, 2015 et 2017;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des définitions au règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, ainsi que sur les nuisances et entretien des propriétés municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur en matière de nuisances;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 septembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1241-21 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

AUTORISATION POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS OU DE MACHINERIES

ATTENDU QUE certains équipements ou machineries du Service des travaux publics et des infrastructures ont atteint leur durée de vie utile et la flotte de véhicules et équipements doit être renouvelée afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et l'efficacité au travail;

ATTENDU QUE le résultat de la vente des équipements ou machineries sera utilisé au renouvellement de la flotte de véhicules ou équipements du Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié dans le journal le Droit (voir annexe 1), et que le bordereau de soumission sera affiché sur le site web de la Municipalité (voir annexe 2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le Service des travaux publics et des infrastructures procède à la vente d'équipements ou machineries.

IL EST ÉGALEMENT RÉSLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 6 septembre 2022/ September 6, 2022, ordinary sitting

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET LA
FAB SUR MILL**

ATTENDU QUE le conseil a débuté les versements de la demande de fonds à La Fab sur Mill en attendant la rédaction du protocole d'entente, tel qu'il appert de la résolution adoptée le 8 mars dernier portant le numéro 88-22;

ATTENDU QUE le protocole a été rédigé avec les demandes présentées au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire en septembre 2021, pour une somme de quarante-cinq mille dollars (45 000\$);

ATTENDU QUE La Fab sur Mill a déjà bénéficié de deux avances de fonds en attendant le protocole final, et qu'il reste seulement 10 000,00 \$ à être déboursé pour l'année en cours, et ce montant sera versé à la suite de la signature de l'entente, par les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve le protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et La Fab sur Mill pour promouvoir la vie culturelle et artistique sur le territoire de Chelsea, tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-90-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

**INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE SUR LE BANC DU
PARC DE LA PAIX EN L'HONNEUR DE M. MURRAY ESSELMONT**

ATTENDU QU'EN 2017, la Municipalité de Chelsea s'est dotée d'une politique des noms commémoratifs afin d'encadrer les demandes pour commémorer les parcs et sentiers sur le territoire;

ATTENDU QUE Mme Carole Doucet a présenté une demande au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) afin de procéder à l'installation d'une plaque commémorative sur le banc du parc de la paix en l'honneur de M. Murray Esselmont;

ATTENDU QUE le CCLSCVC a étudié la demande lors de la réunion du 28 avril, 2022 et a effectué une recommandation à cet effet;

ATTENDU QU'UN avis de motion de la présente demande a dûment été donné au conseil municipal le 7 juin, 2022, tel que requis par la politique des noms commémoratifs en matière des parcs et sentiers de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la proposition fût affichée pendant 60 jours tel que prescrit dans la politique des noms commémoratifs et qu'aucune objection n'a été reçue à son égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve la demande de Mme Carole Doucet de procéder à l'installation d'une plaque commémorative sur le banc du parc de la Paix en l'honneur de M. Murray Esselmont.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

DÉPART D'UN POMPIER – JESSY LIRETTE-MASSÉ

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Jessy Lirette-Massé, datant du 1^{er} août 2022;

ATTENDU QUE M. Lirette-Massé était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que ce conseil accepte la démission de M. Jessy Lirette-Massé et le remercie pour les 4 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 septembre 2022 / September 6, 2022, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.